

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LES FEUILLES DE QUESTIONS. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LES FEUILLES DE QUESTIONS..

AVD/sh/12/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION – THEORIE ET PRINCIPES DE COMPTABILITE
GENERALE (010)**

Veillez répondre sur les feuilles de questions dans les emplacements prévus à cette fin. Au cas où ces espaces seraient insuffisants, veuillez utiliser le verso des feuilles en annonçant votre renvoi. Vous pouvez utiliser une calculatrice. Un plan comptable est à votre disposition.

Uniquement pour les questions 1 à 3 :

Une cotation négative sera appliquée : +3 pour une réponse correcte, – 1 pour une réponse erronée, 0 pour une absence de réponse. Les questions 1 à 3 totalisent 9 points.

Question 1

Voici un extrait des comptes de la SA Colruyt.

N°	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
	10/15	885.395.621	1.115.757.548
I. Capital (ann. VIII)	10	615.462.086	890.462.086
A. Capital souscrit	100	615.462.086	890.462.086
B. Capital non appelé	101	(.....)	(.....)
II. Primes d'émission	11	6.857	6.857
III. Plus-values de réévaluation	12
IV. Réserves	13	13.505.281	11.273.307
A. Réserve légale	130	13.504.651	11.272.751
B. Réserves indisponibles	131
1. Pour actions propres	1310
2. Autres	1311	630	556
C. Réserves immunisées	132
D. Réserves disponibles	133
V. Bénéfice reporté	140	256.421.397	214.015.298
Perte reportée	141	(.....)	(.....)
VI. Subsidés en capital	15

Voici deux affirmations :

1. La diminution du montant du capital par rapport à l'exercice précédent est liée à un résultat négatif de l'exercice actuel.
2. Le montant figurant au compte 140 correspond au résultat de l'année en cours.

Sur les 4 propositions suivantes, indiquez celle qui est CORRECTE :

- A. Seule l'affirmation 1 est juste ;
- B. Seule l'affirmation 2 est juste ;
- C. Les deux affirmations sont justes ;
- D. Les deux affirmations sont fausses.

Question 2.

Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui est CORRECTE.

- A. Une entreprise spécialisée dans la fabrication artisanale de gaufres au beurre enregistre ses mouvements de stocks en fin d'année par le compte "6094 Variation de stocks de marchandises" ;
- B. Chez Volvo Cars, la vente d'une camionnette entraînera un effet sur le total de l'actif immobilisé ;
- C. Lorsque, dans la comptabilisation des commandes en cours d'exécution, il est choisi d'inclure la part du résultat reconnaissable, cela augmente la variabilité du résultat de l'exercice, par rapport à la méthode de valorisation des commandes en cours qui n'inclut pas cette part ;
- D. Lorsque le total des débits n'est pas égal au total des crédits dans la balance de vérification des comptes, extraite du livre journal, cela provient d'une différence entre l'inventaire et la comptabilité.

Question 3.

Parmi les propositions suivantes, indiquez celle qui est CORRECTE.

- A. Un contrat de leasing qui ne correspond pas aux critères comptables du leasing conduit à l'enregistrement d'une dette.
- B. Une entreprise possède des actifs enregistrés sous le compte "autres actions et parts". Le cours de bourse s'élève à 9 € alors que le prix d'acquisition était de 14 €. Cette situation conduit légalement à l'enregistrement inconditionnel d'une réduction de valeur.

- C. Dans le cadre d'un contrat qui ne correspond pas aux critères comptables du leasing, le preneur n'est pas considéré légalement comme le propriétaire du bien.
- D. La location d'un bien par le biais d'un contrat ne satisfaisant pas aux critères comptables du contrat de leasing fait l'objet d'une mention dans les annexes aux comptes annuels.

Question 4.

Données : Extrait (DONC INCOMPLET) de la balance au 14/05/Y10 de la SA Easy Energy, spécialisée dans le commerce de vélos électriques.

N° PCMN	Libellé	Débit	Crédit
100	Capital souscrit		150.000
122	Plus-values de réévaluation sur Immo. Fin.		28.400
130	Réserve légale		14.800
140	Résultat reporté		14.000
15	Subsides en capital		15.982,69
162	Provisions pour grosses réparations et entretiens		24.000
1680	Impôts différés		4.209,01
172	Dettes financières de leasing		5.077,59
1730	Dettes financières à LT : dettes en compte		36.000
200	Frais d'établissement	600	
220	Terrains	70.000	70.000
220.0	Terrains : valeur d'acquisition	85.000	
220.9	Terrains : réductions de valeur actées		15.000
221	Constructions	77.944,68	77.944,68
221.0	Constructions : valeur d'acquisition	132.000	
221.9	Constructions : amortissements actés		54.055,32
24	Mobilier et matériel roulant	48.050	48.050
24.0	Mobilier et matériel roulant : valeur d'acquisition	104.600	
24.9	Mobilier et matériel roulant : amortissements actés		56.550
252.0	Actifs immobilisés détenus en leasing : mobilier et matériel roulant, valeur d'acquisition	20.500	
252.9	Actifs immobilisés détenus en leasing : mobilier et matériel roulant, amortissements actés		16.400
27.0	Immobilisations en cours : valeur d'acquisition	71.600	
280.0	Participations dans des entreprises liées : valeur d'acquisition	129.600	
280.8	Participations dans des entreprises liées : plus-values actées	28.400	
340	Stocks de vélos , valeur d'acquisition	6.480	
407	Créances douteuses	5.687	
409	Réduction de valeur actée sur créance commerciale		2.115
422	Dettes de leasing : partie échéant dans les douze mois		4.533,56

4230	Dettes financières à court terme : dettes en compte		12.000
4500	Dettes fiscales estimées sur le résultat		1.500
530	Dépôts à terme à plus d'un an	40.000	
090	Droit d'acquisition	2.200	
091	Créancier de droit d'acquisition		2.200
...			

Informations complémentaires :

- La SA Easy Energy a été fondée le 1/1/Y5, l'exercice comptable commence le 1/1 et se termine le 31/12.
- L'entreprise choisit cette année les méthodes comptables conduisant à maximiser le résultat.
- Le stock comptable est mouvementé sur la base de l'inventaire non permanent.
- Tous les montants sont TVA comprise (21%), sauf précision mentionnée le cas échéant.
- Le taux d'impôt des sociétés est de 36% depuis plusieurs années.
- Le précompte mobilier s'élève à 25% sur les revenus d'actions et à 15% sur les intérêts.
- Deux méthodes d'amortissement sont utilisées : l'amortissement linéaire et l'amortissement fiscal dégressif.
- Les frais d'établissement sont amortis linéairement (méthode directe) sur la période la plus longue permise par la loi. La somme figurant dans cette rubrique dans la balance présentée est relative aux frais occasionnés par une augmentation de capital, activés au cours de l'année 8.
- Lors de la constitution de la société, un terrain et une construction ont été acquis ; des subsides ont été obtenus pour ces investissements. Plus particulièrement, Easy Energy a reçu un subside de 10% de la valeur d'acquisition du terrain et de 15% de la valeur de la construction.
- Le 1/9/Y6, Easy Energy a fait l'acquisition, sur la base d'un contrat de leasing répondant aux principes comptables d'activation, d'une camionnette. Il s'agit du seul actif détenu en leasing, il est amorti linéairement sur la durée du contrat. Chaque année, depuis l'année 7, en date du 31/8, EasyKano verse la somme de 5.686,90 € par virement bancaire. Le taux d'intérêt du contrat est de 12%.

Travail demandé.

A.

Donnez toutes les écritures comptables relatives aux événements ou indications figurant aux points ci-dessous. Il est supposé que tous les documents justificatifs sont présents.

Seuls les numéros de comptes dans les entrées du journal seront corrigés. Vous ne devez donc pas reprendre à nouveau l'intitulé du compte.

A.1 (4 points)

1/06/Y10. L'avertissement extrait de rôle relatif à l'année 9 (Y09) est reçu. Le montant définitif réclamé par l'Administration s'élève à 12.100 €. Au terme de l'exercice précédent, Easy Energy avait estimé un impôt dû de 11.600 €. Les versements anticipés réalisés au cours de l'année 9 (Y09) s'élevaient à 10.100 €.

--	--	--	--	--

A.2 (4 points)

Le 1/7/Y10. Le grand entretien du bâtiment, pour lequel une provision a été constituée au cours des 5 années antérieures, a été réalisé en juin. La facture est reçue ce jour et mentionne un montant de 30.492 €. Elle est immédiatement payée par virement bancaire.

--	--	--	--

A.3 (4 points)

31/8/Y10. Un paiement est effectué via le compte bancaire, relatif à l'annuité de leasing pour la camionnette.

--	--	--	--

B

A la date d'inventaire (31/12/Y10), différents contrôles sont effectués et conduisent à des corrections préalables à l'établissement des écritures de fin d'exercice.

B.1 (4 points)

Easy Energy a reçu de son unique client douteux le 3/5/Y10 une somme de 2.420 €, constituant son dernier et unique paiement ; plus rien n'a été reçu et n'est à espérer. La facture, datant de janvier Y10 ne mentionnait aucune remise. Le comptable a enregistré ce paiement en mai par l'écriture suivante :

5500		2.420	
à 400			2.420

Considérant que plus aucun paiement ne sera effectué par le client, quelle opération doit être enregistrée au 31/12 ?

--	--	--	--

B.2 (4 points)

En février Y10, à la suite de la détection d'un grave problème de pollution du sol, une perte de valeur a été enregistrée, par l'écriture suivante :

6602		15.000	
à 220.9			15.000

Un point important a été omis par le comptable. Précisez quelle écriture manquait.

Numéro d'identification : _____

--	--	--	--

B.3 (6 points)

Au terme de toutes les écritures et opérations, le résultat après impôts d'Easy Energy s'élève à 10.500 €.

Veillez procéder à toutes les écritures relatives à l'affectation du résultat, sachant que les hypothèses suivantes sont retenues pour être proposées à l'Assemblée Générale. :

* En cas de bénéfice à affecter :

- Affectation à la réserve légale du montant minimum prévu par la loi.
- Affectation du solde de la manière suivante :
 - 40% aux actionnaires ;
 - 10% aux administrateurs ;
 - 50% en résultat reporté.

* En cas de perte à affecter :

- 15% prélevé sur le capital ;
- 20% prélevé sur les réserves disponibles ;
- 65% en résultat reporté.

Ecriture(s) d'affectation

--	--	--	--

Question 5 (15 points)

Le 1^{er} octobre 2013, la société anonyme WASHINGTON débute la construction, par et pour elle-même, d'un immeuble dans lequel elle souhaite installer une nouvelle division. Les travaux seront terminés le 31 mars 2014. La nouvelle division sera inaugurée et mise en exploitation le 1^{er} avril 2014.

Concernant cette construction :

- La société WASHINGTON contracte en date du 1^{er} octobre 2013 un emprunt hypothécaire à 10 ans de 400.000 €. L'entreprise paie par banque des intérêts trimestriels à terme échu à un taux trimestriel de 2%. Le remboursement de l'emprunt est prévu annuellement, par tranches égales.
- Les charges et dettes salariales relatives à cette construction, enregistrées au cours de l'année 2013, peuvent se résumer de la manière suivante :
 - Rémunérations brutes : 300.000 €
 - Charges patronales : 87.500 €
 - ONSS travailleurs : 35.000 €
 - Précompte professionnel : 70.000 €
- Les achats de fournitures et matières premières s'élèvent à 80.000 € en 2013 et à 100.000 € en 2014, hors TVA 21%.

Comptabilisez toutes les écritures liées à cette construction, depuis le 1^{er} octobre 2013 jusqu'au 1^{er} avril 2014 sachant que tous les frais sont activés (concernant l'emprunt, ne comptabilisez que les charges financières, pas les éléments liés au remboursement de principal).

Ecritures en 2013 :

--	--	--	--	--

Numéro d'identification : _____

Ecritures en 2014 :

--	--	--	--	--

PLAN COMPTABLE MINIMUM NORMALISE

CLASSE 1 Fonds propres, provisions et impôts différés, dettes à plus d'un an

- 10 Capital
 - 100 Capital social
 - 101 Capital non aboté (-)
 - 11 Primes d'émission
 - 12 Plus-values de réévaluation
 - 120 Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
 - 121 Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles
 - 122 Plus-values de réévaluation sur stocks
 - 123 Plus-values de réévaluation de valeur sur placements de trésorerie
 - 13 Réserves
 - 130 Réserve légale
 - 131 Réserves indisponibles
 - 1310 Réserve pour actions propres
 - 1311 Autres réserves indisponibles
 - 132 Réserves disponibles
 - 133 Réserves disponibles
 - 14 Benefice reporté (ou Perte reportée (-))
 - 15 Provisions en capital
 - 16 Provisions et impôts différés
 - 160 Provisions pour pensions et obligations similaires
 - 161 Provisions pour charges fiscales
 - 162 Provisions pour grosses réparations et gros entretien
 - 163-165 Provisions pour autres risques et charges
 - 166 Impôts différés
 - 167 Impôts différés affectés à des subodes en capital
 - 168 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles
 - 169 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles
 - 1692 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur amodiations corporelles
 - 1693 Impôts différés affectés à des plus-values réalisées sur des titres émis par le secteur public belge
 - 1694 Impôts différés étrangers
 - 17 Dettes à plus d'un an
 - 170 Emprunts subordonnés
 - 1700 Comenables
 - 1701 Non comenables
 - 171 Emprunts obligataires non subordonnés
 - 1710 Comenables
 - 1711 Non comenables
 - 172 Dettes de location linéairement et amorties
 - 173 Engagements de crédit
 - 1730 Dettes en compte
 - 1731 Promesses
 - 1732 Créances d'acceptation
 - 174 Autres emprunts
 - 175 Dettes comenables
 - 1750 Fournisseurs
 - 1751 Elies à payer
 - 176 Acquisitions reçues sur commandes
 - 176 Cautionnements reçus en numéraire
 - 177 Dettes diverses

CLASSE 2 Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

- 20 Frais d'établissement
 - 200 Frais de construction et d'agrandissement de capital
 - 201 Frais d'émission d'emprunts
 - 202 Autres frais d'établissement
 - 204 Frais de réévaluation
 - 21 Immobilisations incorporelles
 - 210 Frais de recherche et de développement
 - 211 Concessions, brevets, licences, savoir faire, marques et droits similaires
 - 212 Goodwill
 - 213 Acquisitions versées
 - 22 Terrains et constructions
 - 220 Terrains
 - 221 Constructions
 - 222 Terrains bâtis
 - 223 Autres droits bâtis sur des immeubles
 - 23 Installations, machines et outillage
 - 24 Mobilier et matériel roulant
 - 25 Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
 - 250 Terrains
 - 251 Installations, machines et outillage
 - 252 Mobilier et matériel roulant
 - 253 Autres immobilisations corporelles
 - 26 Autres immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
 - 27 Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
 - 28 Immobilisations financières
 - 280 Participations dans des entreprises liées
 - 2800 Valeur d'acquisition
 - 2801 Montants non appelés (-)
 - 2802 Plus-values actives
 - 2803 Réductions de valeur actives (-)
 - 2804 Montants non appelés (-)
 - 2805 Réductions de valeur actives (-)
 - 2806 Plus-values actives
 - 2807 Créances sur des entreprises liées
 - 2811 Elies à recevoir
 - 2812 Titres à revenu fixe
 - 2813 Usages douteux
 - 2814 Réductions de valeur actives (-)
 - 2815 Réductions de valeur actives (-)
 - 29 Créances sur des entreprises liées
 - 290 Créances en compte
 - 2901 Elies à recevoir
 - 2902 Plus-values actives
 - 2903 Réductions de valeur actives (-)
 - 2904 Montants non appelés (-)
 - 2905 Acquisitions versées
 - 2906 Créances douteuses
 - 2907 Créances de plus d'un an
 - 2908 Créances commerciales
 - 2909 Créances
 - 2910 Elies à recevoir
 - 2911 Créances en compte
 - 2912 Créances douteuses
 - 2913 Créances de plus d'un an
 - 2914 Réductions de valeur actives (-)
 - 2915 Créances commerciales
 - 2916 Créances
 - 2917 Créances douteuses
 - 2918 Créances de plus d'un an
 - 2919 Réductions de valeur actives (-)

CLASSE 3 Stocks et commandes en cours d'exécution

- 30 Approvisionnement - Matières premières
 - 300 Valeur d'acquisition
 - 309 Réductions de valeur actives (-)
- 31 Approvisionnement - Fournitures
 - 310 Valeur d'acquisition
 - 319 Réductions de valeur actives (-)
 - 32 En-cours de fabrication
 - 320 Valeur d'acquisition
 - 329 Réductions de valeur actives (-)
 - 33 Produits finis
 - 330 Valeur d'acquisition
 - 339 Réductions de valeur actives (-)
 - 34 Marchandises
 - 340 Valeur d'acquisition
 - 349 Réductions de valeur actives (-)
 - 35 Immeubles destinés à la vente
 - 350 Valeur d'acquisition
 - 359 Réductions de valeur actives (-)
 - 36 Acquisitions versées sur actifs pour stocks
 - 360 Reconnaissance
 - 369 Réductions de valeur actives (-)
 - 37 Commandes en cours d'exécution
 - 370 Valeur d'acquisition
 - 371 Benefice pris en compte
 - 379 Réductions de valeur actives (-)

CLASSE 4 Créances et dettes à un an ou plus

- 40 Créances commerciales
 - 400 Clients
 - 401 Elies à recevoir
 - 404 Produits à recevoir
 - 405 Acquisitions versées (-)
 - 407 Créances douteuses
 - 409 Réductions de valeur actives (-)
 - 41 Autres créances
 - 410 Capital appelé, non versé
 - 411 TVA à récupérer
 - 412 Impôts et cotisations à récupérer
 - 4120 à 4124 Impôts belges sur le résultat
 - 4125 à 4127 Autres impôts et taxes belges
 - 4128 Impôts et taxes étrangers
 - 414 Produits à recevoir
 - 416 Créances diverses
 - 417 Créances douteuses
 - 418 Créances diverses
 - 419 Réductions de valeur actives (-)
 - 42 Dettes à plus d'un an appartenant dans l'année (même subordonnée que le compte 117)
 - 43 Dettes financières
 - 430 Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe
 - 431 Etablissements de crédit - Promesses
 - 432 Etablissements de crédit - Créances d'acceptation
 - 433 Etablissements de crédit - Dettes en compte courant
 - 439 Autres emprunts
 - 44 Dettes commerciales
 - 440 Fournisseurs
 - 441 Elies à payer
 - 442 Factures à recevoir
 - 443 Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 45 Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 450 Dettes fiscales, salariales et sociales
 - 4500 à 4504 Impôts belges sur le résultat
 - 4505 à 4507 Autres impôts et taxes belges
 - 4508 Autres impôts et taxes étrangers
 - 451 TVA à payer
 - 452 Impôts et taxes à payer
 - 4520 à 4524 Impôts belges sur le résultat
 - 4525 à 4527 Autres impôts et taxes belges
 - 4528 Impôts et taxes étrangers
 - 453 Provisions retenues
 - 454 Office National de la Sécurité Sociale
 - 455 Rémunérations
 - 456 Primes de salariés
 - 459 Autres dettes sociales
 - 46 Acomptes reçus sur commandes
 - 47 Dettes découlant de l'affectation du résultat
 - 471 Dividendes et lambrèmes d'attributions antérieurs
 - 472 Lambrèmes de l'exercice
 - 473 Autres allocations
 - 48 Dettes diverses
 - 480 Obligations et emprunts émis
 - 488 Cautionnements reçus en numéraire
 - 489 Autres dettes diverses
 - 49 Comptes de réévaluation et comptes d'attente
 - 490 Charges à reporter
 - 491 Produits acquis
 - 492 Charges à imputer
 - 493 Produits à reporter
 - 499 Comptes d'attente

CLASSE 5 Placements de trésorerie et valeurs disponibles

- 50 Actions propres
- 51 Actions et parts
 - 510 Valeur d'acquisition
 - 511 Montants non appelés (-)
 - 519 Réductions de valeur actives (-)
- 52 Trés à revenu fixe
 - 520 Valeur d'acquisition
 - 529 Réductions de valeur actives (-)
- 53 Dépôts à terme
 - 530 De plus d'un an
 - 531 De plus d'un mois et à un an au plus
 - 532 De moins d'un an
 - 539 Réductions de valeur actives (-)
- 54 Valeurs écrites à l'incasement
- 55 Etablissements de crédit
 - 550 à 559 Comptes ouverts auprès des divers établissements, à subdiviser en :
 - ...0 Comptes courants
 - ...1 Chèques émis (-)
 - ...9 Réductions de valeur actives (-)
- 56 Postcheque
- 560 Compte courant
- 561 Créances finis (-)
- 57 Caisses
 - 570 à 577 Caisses-espèces
 - 578 Caisse-journaux
 - 58 Valements internes

19 Avance par vérification de l'Etat (-)

CLASSE 6

Charges

- 60 Approvisionnements et marchandises
 - 600 Achats de matières premières
 - 601 Achats de fournitures
 - 602 Achats de services, travaux et études
 - 603 Sous-traitances générales
 - 604 Achats de marchandises
 - 605 Achats d'immovables destinés à la vente
 - 608 Remises, ristournes et rabais obtenus (-)
 - 609 Variation des stocks
 - 6093 de matières premières
 - 6091 de fournitures
 - 6094 de marchandises
 - 6095 d'immovables achetés destinés à la vente
- 61 Services et biens divers
 - 617 Personnel interne et personnes mises à la disposition de l'entreprise
 - 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs, gérants et associés actifs qui ne sont pas attribuées en vertu d'un contrat de travail
 - 620 Administrateurs ou gérants
 - 6200 Administrateurs ou gérants
 - 6201 Personnel de direction
 - 6202 Employés
 - 6203 Ouvriers
 - 6204 Autres membres du personnel
 - 621 Cotisations patronales d'assurances sociales
 - 622 Primes patronales pour assurances extra-légales
 - 623 Autres frais de personnel
 - 624 Pensions de retraite et de survie
 - 6240 Administrateurs ou gérants
 - 6241 Personnel
- 63 Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges
 - 630 Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
 - 6300 L'attribution aux amortissements sur frais d'établissement
 - 6301 L'attribution aux amortissements sur immobilisations matérielles
 - 6302 Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
 - 6308 Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles
 - 6309 Charges exceptionnelles
 - 631 Réductions de valeur sur stocks
 - 6310 Dotations
 - 6311 Reprises (-)
 - 632 Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution
 - 6320 Dotations
 - 6321 Reprises (-)
 - 633 Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an
 - 6330 Dotations
 - 6331 Reprises (-)
 - 634 Réductions de valeur sur créances contractées à un an au plus
 - 6340 Dotations
 - 6341 Reprises (-)
- 64 Autres charges d'exploitation
 - 641 Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
 - 642 Moins-values sur réalisation de valeurs commerciales
 - 643 à 648 Charges d'exploitation diverses
 - 649 Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de réaffectation (-)
 - 65 Charges financières
 - 650 Charges des dettes
 - 6500 Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes
 - 6501 Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement
 - 6502 Autres charges des dettes
 - 6503 Intérêts indiciaires portés à l'actif (-)
 - 651 Réductions de valeur sur actifs circulants (*)
 - 6510 Créances
 - 6511 Reprises (-)
 - 652 Moins-values sur réalisation d'actifs circulants (*)
 - 653 Changes de devises
 - 654 Différences de change
 - 655 Ecarts de conversion des devises
 - 656 Provisions à caractère financier
 - 6560 Dotations
 - 6561 Utilisations et reprises (-)
 - 657 à 659 Charges financières diverses
 - 66 Charges exceptionnelles
 - 660 Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)
 - 6600 sur frais d'établissement
 - 6601 sur immobilisations incorporelles
 - 6602 sur immobilisations corporelles
 - 661 Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)
 - 662 Provisions pour risques et charges exceptionnels
 - 6620 Dotations
 - 6621 Utilisations (-)
 - 663 Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés
 - 664 à 668 Autres charges exceptionnelles
 - 669 Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)
 - 67 Impôts sur le résultat
 - 670 Impôts belges sur le résultat de l'exercice
 - 6700 Impôts et précomptes dus ou versés
 - 6701 Extinction de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)
 - 6702 Charges fiscales estimées
 - 671 Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs
 - 6710 Suppléments d'impôts dus ou versés
 - 6712 Suppléments d'impôts estimés
 - 672 Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice
 - 673 Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs
 - 68 Transferts aux impôts différés et aux réserves immatriculées
 - 680 Transferts aux impôts différés
 - 689 Transferts aux réserves immatriculées

69 Affectations et prélèvements

- 690 Part reportée de l'exercice précédent
- 691 Affectations au capital et à la prime d'émission
- 692 Donation aux réserves
- 6920 Donation à la réserve légale
- 6921 Donation aux autres réserves
- 693 Benéfice à reporter
- 694 Remunération du capital
- 695 Administrateurs ou gérants
- 696 Autres allocations

CLASSE 7

Produits

- 70 Chiffre d'affaires
 - 700 à 749 Ventes et prestations de services
 - 708 Remises, ristournes et rabais accordés (-)
- 71 Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution
 - 712 Des en-cours de fabrication
 - 713 Des produits fins
 - 715 Des immobilisations constitués destinés à la vente
 - 717 Des commandes en cours d'exécution
 - 7170 Valeur d'acquisition
 - 7171 Benéfice pris en compte
- 72 Production immobilisée
 - 720 Subsidés d'exploitation et montants compensatoires
 - 721 Plus-values sur réalisations et moins-values exceptionnelles
 - 722 Plus-values sur réalisation de créances commerciales
 - 723 à 749 Produits d'exploitation divers
- 75 Produits financiers
 - 750 Produits des immobilisations financières
 - 751 Produits des actifs circulants (*)
 - 752 Plus-values sur réalisation d'actifs circulants (*)
 - 753 Subsidés en capital et en intérêts
 - 754 Différences de change
 - 755 Ecarts de conversion des devises
 - 756 à 759 Produits financiers divers
- 76 Produits exceptionnels
 - 760 Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
 - 7600 sur immobilisations corporelles
 - 7601 sur immobilisations financières
 - 761 Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
 - 762 Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnelles
 - 763 Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés
 - 764 à 769 Autres produits exceptionnels
- 77 Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales
 - 771 Impôts belges sur le résultat
 - 7710 Régularisation d'impôts dus ou versés
 - 7711 Régularisation d'impôts estimés
 - 7712 Reprises de provisions fiscales
 - 773 Impôts étrangers sur le résultat
 - 7730 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immatriculées
 - 7731 Prélèvements sur les réserves immatriculées
 - 7732 Prélèvements sur les réserves
 - 7733 Prélèvements sur les réserves
- 78 Prélèvements sur les impôts différés et les réserves immatriculées
 - 780 Prélèvements sur les impôts différés
 - 7800 Prélèvements sur les réserves immatriculées
 - 7801 Prélèvements sur les réserves
 - 7802 Prélèvements sur les réserves
 - 7803 Prélèvements sur les réserves
- 79 Affectations et prélèvements
 - 790 Benéfice reporté de l'exercice précédent
 - 791 Prélèvement sur le capital et les primes d'émission
 - 792 Prélèvement sur les réserves
 - 793 Parts à reporter
 - 794 Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte

CLASSE 0

Comptes de droits et engagements hors bilan

- 00 Garanties constituées par des vœux pour compte de l'entreprise
 - 000 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers
 - 001 Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise
- 01 Garanties personnelles constituées pour compte de tiers
 - 010 Débiteurs pour engagements sur effets en circulation
 - 011 Créanciers d'engagements sur effets en circulation
 - 0110 Effets cédés par l'entreprise sous son endos
 - 0111 Autres engagements sur effets en circulation
 - 012 Débiteurs pour autres garanties personnelles
 - 013 Créanciers d'autres garanties personnelles
- 02 Garanties réelles constituées sur avoirs propres
 - 020 Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles
 - 021 Garanties réelles constituées pour compte propre
 - 022 Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles
 - 023 Garanties réelles constituées pour compte de tiers
- 03 Garanties reçues
 - 030 Dépôts stipulaires
 - 031 Dépôts stipulaires
 - 032 Garanties reçues
 - 033 Constituant de garanties
- 04 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
 - 040 Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
 - 041 Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise
- 05 Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations
 - 050 Engagements d'acquisition
 - 051 Créanciers d'engagements d'acquisition
 - 052 Débiteurs pour engagements de cession
 - 053 Engagements de cession
- 06 Marchés à terme
 - 060 Marchandises achetées à terme - à recevoir
 - 061 Créanciers pour marchandises achetées à terme
 - 062 Débiteurs pour marchandises vendues à terme
 - 063 Marchandises vendues à terme - à livrer
 - 064 Devises achetées à terme - à recevoir
 - 065 Créanciers pour devises achetées à terme
 - 066 Débiteurs pour devises vendues à terme
 - 067 Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise
 - 070 Droits d'usage à long terme
 - 0700 Sur terrains et constructions
 - 0701 Sur installations, machines et outillage
 - 0702 Sur mobilier et matériel roulant
- 071 Créanciers de loyers et redevances
 - 072 Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à façon
 - 073 Commentaris et dépôts de biens et de valeurs
 - 074 Biens et valeurs détenus pour compte ou aux risques et profits de tiers
 - 075 Créanciers de biens et valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits
- 09 Droits et engagements divers

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LE QUESTIONNAIRE.

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT SUR CHAQUE PAGE.

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

AVD/hm/26/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES A
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS (021)**

Sélectionnez une seule bonne réponse.

Toute réponse correcte vaut 4, 5 ou 6 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1. Toutefois, aucune note négative ne sera appliquée pour les réponses erronées aux questions notées à 6 points.

1. Les grandes ASBL sont (5 points) :

- a) tenues d'établir des comptes annuels et de les envoyer à tous les associés ;
- b) tenues de déposer leurs comptes annuels au greffe de tribunal de commerce ;
- c) tenues de déposer leurs comptes annuels au greffe de tribunal de première instance ;
- d) tenues de déposer leurs comptes annuels à la Centrale des bilans.

2. Le bilan social (5 points) :

- a) est séparé des comptes annuels ;
- b) n'est pas obligatoire pour les sociétés qui déposent des comptes annuels abrégés ;
- c) est intégré dans l'annexe des comptes annuels ;
- d) est intégré dans les annexes des comptes annuels et des comptes consolidés.

3. La récapitulation mensuelle au livre central doit comprendre (4 points) :

- a) un montant total par compte général prévu au plan comptable ;
- b) un montant total par rubrique de bilan ;
- c) le total des mouvements dans chaque journal auxiliaire ;
- d) un montant par compte général ou le total des mouvements par journal auxiliaire selon le cas.

4. La société en commandite simple doit établir un inventaire annuel (4 points) :

- a) toujours ;
- b) uniquement si elle est une grande entreprise ;
- c) uniquement si un des associés au moins est une personne morale ;
- d) seulement si ceci est jugé utile par le gérant.

5. Les avis de la Commission des normes comptables doivent être suivis (5 points) :

- a) sous peine de sanction pénale ;
- b) parce qu'ils représentent la meilleure pratique comptable reconnue en Belgique ;
- c) lorsqu'ils ne sont pas en contradiction avec les normes internationales de l'IASB ;
- d) parce que la loi l'impose.

6. Lorsque les comptes annuels publiés d'une société anonyme ne comprennent pas le compte d'affectations et de prélèvements (5 points) :

- a) les administrateurs sont solidairement responsables de préjudice causé éventuellement à un tiers ;
- b) le commissaire doit faire lui-même la publication complémentaire ;
- c) la société peut être pénalement responsable ;
- d) toute distribution de dividendes est suspendue jusqu'à rectification.

7. Lorsqu'il peut être établi que l'entreprise ne poursuivra pas son exploitation (6 points) :

- a) une adaptation des règles d'évaluation peut ne pas être effectuée jusqu'à une décision formelle de mise en liquidation ;
- b) il n'y a plus lieu d'établir ou de publier des comptes annuels ;
- c) la valeur comptable des immobilisations doit être ramenée à la valeur probable de réalisation ;
- d) les rémunérations du personnel sont comptabilisées parmi les frais de restructuration.

8. On pratique un amortissement complémentaire lorsque, en raison des modifications économiques ou technologiques (6 points) :

- a) la durée du bien n'est plus limitée dans le temps ;
- b) la valeur comptable dépasse la valeur de marché ;
- c) la valeur comptable dépasse la valeur d'utilisation par l'entreprise ;
- d) la réévaluation antérieurement pratiquée n'est plus justifiée.

9. Les en-cours de fabrication font l'objet d'une réduction de valeur si le prix de vente est inférieur au (5 points) :

- a) coût de revient ;
- b) coût de revient majoré des frais de distribution ;
- c) coût de revient majoré des coûts de production devant encore être exposés ;
- d) coût de revient majoré d'une partie du bénéfice selon l'état d'avancement des travaux.

10. Les frais de transport facturés lors de la livraison d'une machine destinée à la production doivent être comptabilisés (5 points) :

- a) en charges d'exploitation ;
- b) en frais d'établissement ;
- c) en frais accessoires à l'acquisition ;
- d) à l'actif ou en charges selon les règles d'évaluation de l'entreprise.

11. Le coût de revient des fabrications (5 points) :

- a) ne comprend que les coûts directement imputables au produit ;
- b) doit comprendre les coûts directement imputables et la quote-part des coûts indirectement imputables ;
- c) outre les coûts directement imputables, peut comprendre, la quote-part des coûts indirectement imputables ;
- d) comprend les coûts de production directement imputables ainsi que les coûts financiers directement imputables au produit.

12. Les charges d'intérêt afférentes aux capitaux empruntés pour financer une fabrication peuvent être incluses dans le coût de revient des stocks (5 points) :

- a) en aucun cas ;
- b) si elles sont afférentes à la période normale de fabrication des stocks ;
- c) si elles sont afférentes à la période normale de fabrication qui est supérieure à 1 an ;
- d) toujours si ceci est indiqué dans les règles d'évaluation.

13. Une marque de commerce ou de fabrication enregistrée par l'entreprise (5 points) :

- a) ne peut jamais être enregistrée au bilan ;
- b) peut être enregistrée au bilan mais ne peut pas être amortie ;
- c) peut être enregistrée au bilan mais doit être amortie sur la durée d'utilisation économique probable ;
- d) doit être enregistrée au bilan en tant que goodwill.

14. La plus-value constatée lors de la vente d'un bâtiment immédiatement suivie d'une location-financement de ce même bien doit être (*sale and lease back*) (5 points) :

- a) constatée comme produit de l'exercice au cours duquel le bien est vendu ;
- b) différée jusqu'à la fin du contrat de location-financement ;
- c) contrebalancée par la constitution d'une plus-value de réévaluation au passif du bilan ;
- d) inscrite en compte de régularisation et comptabilisée en produits proportionnellement à l'amortissement.

15. Une créance en devises faisant l'objet d'un contrat de couverture spécifique est enregistrée à la contre-valeur en francs belges calculée selon le cours (5 points) :

- a) en vigueur, à la date de naissance de la créance ;
- b) prévu dans le contrat de change à terme qui sert de couverture ;
- c) en vigueur, à la date de clôture de l'exercice ;
- d) standard choisi par l'entreprise.

16. Une entreprise émet un emprunt obligataire de 10.000.000 € divisé en 1.000 obligations de 1.000 €. Dans l'hypothèse où chaque obligation est souscrite à 975 € et remboursable au pair, l'entreprise enregistre lors de l'émission (5 points) :

- a) au passif une dette de 9.750.000 € ;
- b) au passif une dette de 10.000.000 € ;
- c) au passif une dette de 9.750.000 € et en compte de régularisation passif 250.000 € ;
- d) au passif une dette de 10.000.000 € et 250.000€ en charges financières.

17. Le 2 janvier 2012, une brusque augmentation du prix de pétrole est rendue publique. Que doit-il se passer dans les comptes annuels relatifs à l'exercice se clôturant le 31 décembre 2011 ? (5 points) :

- a) rien ;
- b) l'enregistrement d'une provision pour tenir compte de la hausse des coûts ;
- c) la réévaluation des stocks existants de produits pétroliers ;
- d) l'enregistrement de l'augmentation du prix attendu en tant que charges exceptionnelles.

18. Une société non cotée dans laquelle une entreprise détient des actions (5 points) :

- a) doit toujours être mentionnée dans l'annexe ;
- b) ne doit être mentionnée dans l'annexe que s'il s'agit d'une participation ;
- c) doit être mentionnée dans l'annexe dès l'instant où les actions représentent 10 % au moins du capital souscrit ;
- d) ne doit être mentionnée dans l'annexe que si ceci est requis par l'image fidèle.

19. Une société mère doit toujours établir ses comptes consolidés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (5 points) :

- a) lorsque ces normes internationales ont déjà été appliquées lors de l'exercice précédent ;
- b) lorsque le périmètre de consolidation comprend une société étrangère ;
- c) lorsqu'elle est filiale d'un groupe étranger ;
- d) lorsqu'elle fait partie d'un consortium qui comprend également une société étrangère.

20. Les dividendes attribués par une filiale à la société consolidante (5 points) :

- a) sont comptabilisés comme une créance dans le bilan consolidé ;
- b) sont éliminés du compte de résultats consolidé de l'exercice ;
- c) sont ajoutés au compte de résultats consolidé ;
- d) sont seulement ajoutés au compte de résultats consolidé s'ils sont effectivement encaissés.

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS »

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM / NUMÉROTER CHAQUE PAGE

ÉCRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS

COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/hm/19/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION – EXIGENCES LÉGALES ET NORMES RELATIVES À
L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS (022)**

Question 1 (30 points)

La société A détient 80% de la société B et 30% de la société C.
La société B détient 25% de la société C et 15% de la société D.
La société C possède 60% de la société D et 30% de la société E.

- Quelles entreprises sont des filiales de A?
- Par quelle méthode (consolidation par intégration globale, intégration proportionnelle, mise en équivalence) ces entreprises (B, C, D, E) doivent-elles être incluses dans les états financiers consolidés de A?
- Déterminez le taux de contrôle de A dans B, C, D et E.

Question 2 (30 points)

- Qu'est-ce qu'une participation croisée (maximum 5 lignes)?
- Y a-t-il des limites aux participations croisées (maximum 5 lignes)?

Question 3 (30 points)

La société A acquiert 30% des actions de la société B pour le prix de € 100 millions. Les capitaux propres de la société B s'élevaient à € 210 millions au moment de l'acquisition. Il n'existe pas de plus ou moins-value latente (non comptabilisée) dans les comptes de la société B.

- Y a-t-il un écart de consolidation? Si oui, calculez cet écart de consolidation?

Question 4 (10 points)

Une société A acquiert toutes les actions de la société B. Cette acquisition est entièrement payée par la société A au travers d'actions propres de la société A. Toutes les actions de la société A sont cotées en bourse. Ces actions propres avaient été acquises par la société A lors d'achats précédents. Le prix de marché des actions au moment de la transaction est de 10% plus élevé que le prix d'achat.

- Comment calcule-t-on l'écart de consolidation?
- La différence entre la valeur d'acquisition des actions A et le paiement en actions du prix d'achat doit-elle être comptabilisée comme bénéfice dans les comptes consolidés de A?

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LES FEUILLES DE QUESTION. NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LES FEUILLES DE QUESTION.

AVD/hm/12/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES (030)

Sélectionnez la meilleure ou les meilleures réponses.

Toute réponse correcte vaut 5 ou 10 points (voir chaque question), l'absence de réponse est notée 0 point et une réponse erronée obtient une note de -1.

Question 1 (5 points)

Le cadre conceptuel de l'IASB est :

- Une norme comptable internationale qui s'impose en toute hypothèse aux entreprises qui doivent appliquer les IFRS ;
- Une référence de doctrine qui n'a aucune force obligatoire ;
- Une référence pour les préparateurs de comptes en l'absence de guidance dans les IFRS ;
- Une référence qui s'impose au comité d'interprétation des IFRS.

Question 2 (5 points)

Laquelle (lesquelles) parmi les compétences suivantes n'appartient **pas** à l'IASB :

- La responsabilité pour les aspects techniques des IFRS ;
- La publication des normes IFRS ;
- La surveillance de tous les organes de la structure organisationnelle du normalisateur international ;
- L'approbation finale des interprétations du Comité d'interprétation des IFRS.

Question 3 (IFRS 3) (5 points)

La société ALPHA et la société GAMMA entament des négociations en vue de la cession à ALPHA de 51% des actions de BETA, le 5 décembre 2011. L'accord est signé entre ALPHA et GAMMA le 10 avril 2012 et à cette date, le pouvoir de contrôle est transféré à ALPHA. L'accord retient l'actif net au 1^{er} janvier 2012 pour fixer la valeur des parts et stipule que les bénéfices et pertes de BETA reviennent à ALPHA à partir de cette date. L'accord stipule en outre qu'il est conclu sous réserve de l'accord des autorités de concurrence ; cet accord ne parviendra que le 15 septembre 2012. Quelle date d'acquisition faut-il appliquer à ce regroupement d'entreprises ?

- 5 décembre 2011 ;
- 1 janvier 2012 ;
- 10 avril 2012 ;
- 15 septembre 2012.

Question 4 (IFRS 8) (5 points)

Selon l'IFRS 8, parmi les définitions ci-dessous, laquelle correspond le mieux à la définition d'un secteur opérationnel ?

Un « secteur opérationnel » est une composante d'une entreprise à propos de laquelle des informations sectorielles sont fournies dans les notes annexes lorsque :

- Il représente un des produits ou services des plus importants de l'entreprise ;
- Les résultats opérationnels de cette composante sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité ;
- Le chiffre d'affaires de cette composante constitue 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise ;
- Les actifs de cette composante constituent 10% du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Question 5 (IAS2) (10 points)

L'entreprise A produit des machines agricoles. Elle a budgété une production de 100 machines pour l'année 2012. Les coûts indirects de productions budgétés et effectivement réalisés en 2012 sont 8000 ; répartis par machine, cela représente un coût fixe de 800 pour une production normale. Toutefois, suite à des difficultés techniques, en 2012, l'entreprise n'a pu produire que 80 machines. Il reste 10 machines en stocks au 31/12. La valeur d'inventaire de chaque machine tiendra compte :

- de coûts indirects par machine pour un montant de 1000 €;
- de coûts indirects par machine de 800 € et le solde de 1600 € sera comptabilisé à l'Etat de résultat global comme « coûts des ventes » de l'exercice 2012 ;
- de coûts indirects par machine de 800 € et le solde sera comptabilisé à l'Etat de résultat global comme « autres charges » ;
- Les coûts indirects par machine de 1000 € mais une information doit être donnée à ce sujet dans les notes annexes.

Question 6 (IAS8) (5 points)

Parmi les éléments suivants, lesquels doivent être considérés comme une modification des méthodes comptables dont on attend une adaptation rétrospective lors de la préparation des états financiers au 31/12/2012, en application de l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » ?

- Les coûts de l'amortissement d'une installation de production sont reclassés des coûts d'administration en coûts des ventes pour l'année en cours et les années futures aussi longtemps que dure cet amortissement ;
- La méthode d'amortissement du matériel roulant est modifiée de l'amortissement linéaire en amortissement dégressif ;
- La provision pour garantie données est diminuée ; alors qu'on tenait compte d'un pourcentage de 10% du chiffre d'affaires, la provision sera calculée désormais sur la base de 5% du chiffre d'affaires ;
- Sur la base des informations relative à l'exercice, une provision est constituée à propos d'un dommage subi par un travailleur suite à un accident survenu au cours de l'exercice précédent.

Question 7 (IAS 10) (5 points)

Dans les événements suivants lesquels doivent être considérés par l'entreprise comme des événements sans impact sur les états financiers de l'exercice écoulé (*non-adjusting event*) en considérant que l'entreprise clôture ses comptes au 30 septembre 2013.

- ABC apprend le 5 novembre 2013 qu'un important client est devenu un client douteux et qu'il est tout-à-fait invraisemblable que l'entreprise ABC pourra être payée. La créance ouverte sur ce client au 30/9/2013 est de 42.000 € ;
- Le 30 septembre 2013, l'entreprise ABC était impliquée dans un litige. ABC avait constitué une provision pour le cas où elle serait condamnée par le tribunal au paiement de dommages-intérêts. Le 29 octobre 2013, le tribunal rend sa décision et condamne l'entreprise au paiement de 18.000 € ;

- Le 5 octobre 2013, un incendie détruit une importante partie des installations de production de l'entreprise ABC. La production en est très fortement perturbée ;
- L'inventaire des produits finis au 30/9/2013 comprend un montant de 50.000 € relatifs à des produits dont la ligne de production est arrêtée. Le 1 novembre 2013, ces biens sont vendus pour un montant net de 20.000 €.

Question 8 (IAS 18) (10 points)

Une société de production de machines-outils vend le 30 décembre 2012 une machine pour un prix de 30.000 € payable pour la totalité du montant après 4 ans. On notera que le taux d'intérêt du marché pour des conditions similaires est de 6 %. Le montant à comptabiliser (arrondi à l'€ le plus proche) dans les produits de l'activité ordinaire est de :

- 0 € car la vente ne sera parfaite qu'après 4 ans ;
- 30.000 € ;
- 28.302 € ;
- 23.763 €.

Question 9 (IAS 24) (5 points)

Selon l'IAS 24, dans les cas ci-dessous, quels sont les hypothèses où il faut conclure à l'existence d'une partie liée avec l'entreprise Z ?

- FG est le banquier de l'entreprise Z et veille à ce que l'entreprise Z dispose d'une ligne de crédit à des conditions très avantageuses ;
- JK est le plus important client de l'entreprise Z et représente à lui - seul 60% du chiffre d'affaires de l'entreprise Z ;
- MN est directeur du marketing de l'entreprise Z et détient 20% des actions de l'entreprise Z ;
- QR est le plus important fournisseur de l'entreprise Z et lui fournit 50% de ses achats.

Question 10 (IAS 28) (5 points)

La société Y détient 40% des actions de la société A. Dans le calcul de la mise en équivalence de A dans les comptes consolidés de Y pour l'exercice N-1, on arrive à des fonds propres qui sont négatifs de 200 €. La société Y n'a pas souscrit d'obligation spécifique de contribuer aux pertes de A. Complétez ci-dessous les montants corrects.

- Le montant à comptabiliser dans les comptes de Y est de _____
- Le montant de l'engagement à mentionner dans les notes annexes est de _____
- Si au cours de l'exercice N, A fait un bénéfice net de 300 €, le montant qui devra être comptabilisé dans les comptes de Y sera de _____

Question 11 (IAS 32) (5 points)

L'entreprise TS rachète 100.000 de ses actions et les comptabilise comme actions propres. A la fin de l'exercice l'entreprise TS détient encore ces actions. Parmi les propositions suivantes, laquelle expose la façon correcte de présenter ces actions en conformité avec l'IAS 32 « Instruments financiers: présentation » ?

- Comme actif circulant ;
- Comme immobilisation financière ;
- Comme dette à long terme ;
- Comme diminution des capitaux propres.

Question 12 (IAS 37) (5 points)

La société S construit une usine chimique classée SEVEZO qui a une durée de vie probable de 30 ans. La valeur de la construction est de 150.000.000 €. La loi environnementale impose le démantèlement de l'usine et l'assainissement du site à la fin de cette période de 30 ans. Le coût afférent est de 10% de l'investissement initial. Le traitement comptable adéquat est le suivant :

- Comptabiliser l'investissement à sa valeur d'acquisition de 150 millions € ;
- Comptabiliser l'investissement à sa valeur d'acquisition de 150 millions € et constituer une provision de 15 millions € ;
- Comptabiliser l'investissement à la valeur de 165 millions € ;
- Comptabiliser l'investissement à la valeur de 150 millions € augmenté de la valeur actualisée des frais de démantèlement.

Question 13 (IAS 38) (5 points)

Quels sont les éléments qui peuvent être portés à l'actif comme frais de développements parmi les immobilisations incorporelles dans les états financiers de l'entreprise M :

- 120.000 € consacrés au développement d'un prototype de mécanisme de mouvement d'un train à grande vitesse y compris les tests nécessaires. Le projet requiert des recherches complémentaires car en l'état, ce mécanisme n'est pas encore commercialisable ;
- Un paiement de 50.000 € à la Faculté de sciences appliquées d'une université pour effectuer des recherches sur des matériaux de construction respectueux de l'environnement ;
- 35.000 € pour tester un nouveau modèle de vélo électrique. Le projet est dans sa phase finale et devrait pouvoir être commercialisé dans les 12 mois. Compte tenu du fait que le procédé est révolutionnaire, l'entreprise M s'attend cependant à supporter des pertes sur ce projet ;
- 65.000 € pour le développement d'un nouveau conditionnement pour des ampoules électriques à basse consommation. L'entreprise M s'attend à ce que cet emballage soit utilisé assez longtemps. L'emploi de cet emballage devrait faire baisser les coûts de distribution de ces ampoules de 30.000 € par an.

Question 14 (IAS 40) (5 points)

La société Y vient d'acheter un immeuble de 4 étages pour une valeur de 1.600.000 €. Elle occupe le dernier étage pour ses besoins administratifs et loue les autres étages à d'autres sociétés. On notera que les étages ne sont pas susceptibles d'être revendus séparément. Quelle est la classification de cet immeuble ?

- Une immobilisation corporelle pour le tout ;
- Un immeuble de placement parce que la surface louée est supérieure à la surface occupée par la société ;
- Une immobilisation corporelle pour $\frac{1}{4}$ et un immeuble de placement pour $\frac{3}{4}$;
- Un immeuble de placement pour le tout lorsque la valeur de l'utilisation pour l'activité ordinaire de la société Y est inférieure à la valeur du revenu locatif.

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « ANALYSE FINANCIÈRE »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE.

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM - NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/hm/12/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – ANALYSE FINANCIÈRE (040)

En annexe, les comptes annuels de la société XYZ.

Question 1 : Choix multiple (30 points)

- 1. Parmi ces affirmations, laquelle est correcte selon vous ?**
 - a. Si nous disposons de comptes annuels consolidés et de comptes annuels statutaires d'une entreprise, les comptes consolidés donnent une plus mauvaise image de la santé financière dans une situation où, dans les comptes annuels statutaires, des réductions de valeur auraient dû être portées en compte mais n'ont pas été comptabilisées ;
 - b. Dans les comptes consolidés, un « goodwill » peut seulement apparaître quand l'actif net des filiales est plus élevé que la « Fair Value Accounting » dans les comptes statutaires ;
 - c. Dans les comptes consolidés, le « goodwill » est égal au prix payé pour la participation moins la valeur de l'actif net qui apparaît dans la comptabilité ;
 - d. Les intérêts minoritaires sont des créanciers comme les banques.

- 2. La société XYZ a un mauvais ratio de liquidité au sens large. Le commentaire suivant peut être ajouté à ce ratio de liquidité.**
 - a. Le mauvais ratio de liquidité doit être nuancé étant donné que les actifs circulants sont principalement constitués d'actifs réalisables ;
 - b. Le mauvais ratio de liquidité doit être nuancé parce que les dettes à court terme sont constituées principalement d'autres dettes peu exigibles ;
 - c. Le mauvais ratio de liquidité doit être nuancé parce que les dettes court terme sont principalement constituées de dettes fiscales échues ;
 - d. Le mauvais ratio de liquidité doit être nuancé parce qu'il y a beaucoup d'emprunts subordonnés.

3. **La société XYZ a une trésorerie nette négative. La raison en est la suivante :**
- Un besoin en fonds de roulement plus grand que le fonds de roulement net disponible ;
 - Les valeurs disponibles sont inférieures aux dettes à court terme ;
 - L'entreprise a besoin de dettes bancaires à court terme pour compenser le manque de moyens à long terme qui permettent de financer les actifs immobilisés ;
 - L'entreprise a besoin de dettes bancaires à court terme pour financer son cycle d'exploitation.
4. **Laquelle de ces affirmations ci-dessous est correcte ?**
- L'entreprise peut augmenter l'EBITDA en effectuant plus d'amortissements dans une année déterminée ;
 - XYZ peut diminuer le besoin en fonds de roulement en produisant moins de stock ;
 - Un remboursement d'un emprunt sans intérêt a un effet négatif sur l'EBITDA ;
 - Le recours à l'escompte cédant pour un paiement direct aux fournisseurs a un impact négatif sur la période à financer.

Question 2 (30 points)

Lisez l'article de presse suivant :

Une entreprise de services télévisés a des problèmes depuis la fin de l'année dernière. Suite à un projet multimedia raté avec la station d'émission ABC et à un plan de croissance trop ambitieux, le groupe s'est retrouvé face à une dette culminant à 58 millions d'euros. La société XYZ n'a plus pu faire face à ses échéances et a dû demander un report de paiement. Ensuite ils se sont efforcés de trouver un repreneur. Et celui-ci est venu d'Inde.

Suivant un accord de principes, Hinduja prévoira **une nouvelle facilité de crédit de 24 millions d'euros**. Cette facilité de crédit est destinée à échelonner les dettes du groupe. 'Notre dette de 58 millions d'euros consiste à présent, pour une part, en des dettes bancaires, et pour l'autre part en un financement mezzanine (une forme de prêt subordonné) Notre intention est de remplacer celui-ci complètement, ' explique J. Janssens, le CEO d'XYZ. Cela suppose que **les banques, qui sont autour de la table des négociations, vont devoir essuyer de fortes pertes sur leurs crédits**.

- L'entreprise a dû demander une protection contre ses créanciers à la fin de 2012. Quel ratio dynamique de solvabilité montre qu'une protection contre les créanciers est nécessaire ?

Le ratio de solvabilité qui peut répondre à cette question est
- Calculez ce ratio de solvabilité pour l'année en cours.

La valeur de ce ratio pour l'année en cours est.....
- L'aventure commerciale ratée (ABC) a conduit à des difficultés financières. Argumentez-en les raisons sur base des informations données.

Question 3 (40 points)

- a. Quel ratio de rentabilité utiliseriez-vous si vous voulez calculer la rentabilité qui tient compte de tous les actifs et analyse la rentabilité indépendamment de la structure financière ?
- b. Calculez ce ratio pour l'année en cours.
- c. Pourquoi est-il insuffisant pour XYZ de considérer uniquement l'activité commerciale ?
- d. Durant l'année en cours l'entreprise a-t-elle essayé d'influencer ce ratio par des techniques comptables ? Si oui, lesquelles ?
- e. Afin que ce ratio présente une image fidèle de la situation financière de l'entreprise, apporteriez-vous certaines adaptations à ce ratio ?

Argumentez en utilisant les informations données.

XYZ

Belgique

Téléphone : +32 3 444 33 22
Fax : +32 3 444 33 22
Email : info@XYZ.com
Site Internet : http://www.XYZ.com
Langue employée : Néerlandais
Arrondissement : Anvers / Antwerpen

Numéro BvDEE :
N° d'entreprise :
Code ONSS :
Assujetti TVA : Oui
Statut : Sit. jur. transitoire
Date de création : 21/10/1993
Date de clôture des comptes : 31/12/2010
Date de livraison des comptes : 8/11/2011
Comptes : Sociaux
Comptes consolidés : Non disponibles

Code(s) NACE-BEL 2008 : 90041 Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires
 59112 Production de films pour la télévision

Commission paritaire : 100 CP auxiliaire pour ouvriers
 227 CP pour le secteur audio-visuel

Capital souscrit : 94,31 Milliers EUR
Capital libéré : 94,31 Milliers EUR
Effectif moyen du personnel (2010) : 67
Chiffre d'affaires (2010) : 32.607 Milliers EUR

Publications : Moniteur belge – Personnes morales Banque-Carrefour des Entreprises

Forme juridique : Société anonyme de droit privé
Situation juridique : Sursis de paiement (26/10/2012)

FORMAT DETAILLE LOCAL GAAP (BILAN APRES REPARTITION)

Comptes sociaux (basés sur le schéma complet et sur le schéma abrégé jusqu'au 31/12/2002)	Source :				BNB
	31/12/2007 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2008 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2009 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2010 12 mois EUR Local GAAP Complet	
ACTIF					
ACTIFS IMMOBILISES	45.815.366	52.177.520	46.996.400	54.107.529	
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles	46.677	51.306	335.886	266.044	
Immobilisations corporelles	44.261.723	50.584.844	45.062.393	52.246.433	
Terrains et constructions	3.486.496	3.591.090	3.799.882	3.685.811	
Installations, machines, outillage	4.742.115	7.127.391	5.916.072	10.409.305	
Mobilier et matériel roulant	244.257	3.439.889	2.902.855	2.901.514	
Location-financement et droits similaires	27.709.551	36.177.532	32.443.414	35.249.803	
Autres immobilisations corporelles	609	390	170	0	
Immob. corp. en cours & acompt.versés	8.078.694	248.552	0	0	
Immobilisations financières	1.506.966	1.541.370	1.598.121	1.595.052	
Entreprises liées	1.479.951	1.514.379	1.540.230	1.557.461	
Participations	1.054.160	1.064.160	1.064.254	1.054.254	
Créances	425.790	450.219	475.976	503.207	
Autres entr. avec un lien de part.	0	0	0	0	
Participations	0	0	0	0	
Créances	0	0	0	0	
Autres immobilisations financières	27.016	26.991	57.891	37.591	
Actions et parts	0	0	0	0	
Créances et caution. en numéraire	27.016	26.991	57.891	37.591	
ACTIFS CIRCULANTS	14.752.468	20.110.911	26.827.393	20.222.159	
Créances à plus d'un an	450.000	225.000	3.454.000	2.833.000	
Créances commerciales > 1 an	450.000	225.000	3.454.000	2.833.000	
Autres créances > 1 an	0	0	0	0	
Stocks et com. en cours d'exécution	133.808	137.289	6.845.318	538.028	
Stocks	133.808	137.289	960.641	538.028	
Approvisionnements	0	0	0	0	
En-cours de fabrication	0	0	0	0	

<i>Produits finis</i>	0	0	0	0
<i>Marchandises</i>	133.808	137.289	960.641	538.028
<i>Immeubles destinés à la vente</i>	0	0	0	0
<i>Acomptes versés</i>	0	0	0	0
Commandes en cours d'exécution	0	0	5.884.677	0
Créances à un an au plus	13.924.766	19.638.864	13.804.081	15.042.114
Créances commerciales < 1 an	10.164.132	15.508.155	6.770.174	6.587.706
Autres créances < 1 an	3.760.634	4.130.709	7.033.907	8.454.408
Placements de trésorerie				
Actions propres	0	0	0	0
Autres placements	0	0	0	0
Valeurs disponibles	7.650	33.481	2.644.192	1.707.300
Comptes de régularisation	236.244	76.277	79.802	101.717
TOTAL DE L'ACTIF	60.567.835	72.288.431	73.823.793	74.329.688
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	6.912.689	7.713.017	3.129.636	8.152.522
Capital	94.309	94.309	94.309	94.309
Capital souscrit	94.309	94.309	94.309	94.309
Capital non appelé	0	0	0	0
Primes d'émission	2.412.286	2.412.287	2.412.286	2.412.286
Plus-values de réévaluation				
Réserves	4.100.364	4.795.476	4.215.806	9.431
Réserve légale	9.431	9.431	9.431	9.431
Réserves indisponibles	0	0	0	0
<i>Pour actions propres</i>	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0	0
Réserves immunisées	4.090.933	4.786.045	4.206.375	0
Réserves disponibles	0	0	0	0
Bénéfice (Perte) reporté (+/-)	-206.279	-552.334	-4.369.541	5.027.125
Subsides en capital	512.008	963.279	776.776	609.371
Avance aux associés sur rép. act.net				
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	2.370.156	2.960.453	2.565.934	313.778
Provisions pour risques et charges	0	0	0	0
Pensions et obligations similaires	0	0	0	0
Charges fiscales	0	0	0	0
Grosses réparations et gros entretien	0	0	0	0
Autres risques et charges	0	0	0	0
Impôts différés	2.370.156	2.960.453	2.565.934	313.778
DETTES	51.284.990	61.614.961	68.128.223	65.863.388
Dettes à plus d'un an	26.612.659	28.076.194	32.227.800	29.995.693
Dettes financières > 1 an	26.612.659	26.485.400	32.227.800	28.395.693
<i>Et.crédit, dettes loca.-fin. & assim.>1an</i>	<i>26.612.659</i>	<i>26.485.400</i>	<i>23.227.800</i>	<i>19.013.679</i>
<i>Autres emprunts > 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9.000.000</i>	<i>9.382.014</i>
<i>Emprunts subordonnés > 1an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>9.000.000</i>	<i>9.382.014</i>
<i>Emprunts obligataires non subord.>1an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dettes de locat.fin. et assimilés > 1 an</i>	<i>22.843.913</i>	<i>23.054.024</i>	<i>20.120.936</i>	<i>16.252.683</i>
<i>Etablissements de crédit > 1an</i>	<i>3.768.746</i>	<i>3.431.376</i>	<i>3.106.864</i>	<i>2.760.996</i>
<i>Autres emprunts > 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dettes commerciales > 1 an	0	0	0	0
<i>Fournisseurs > 1an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Effets à payer > 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Acptes reçus sur commandes >1 an	0	1.590.794	0	1.600.000
Autres dettes > 1 an	0	0	0	0
Dettes à un an au plus	23.451.058	31.316.404	33.155.436	33.602.274
Dettes à plus d'un an éch. ds l'année	7.013.161	12.680.274	9.445.482	8.387.258
Dettes financières < 1 an	1.103.692	2.303.756	3.074.295	2.389.415
<i>Etablissements de crédit < 1 an</i>	<i>1.103.692</i>	<i>2.303.756</i>	<i>3.074.295</i>	<i>2.389.415</i>
<i>Autres emprunts < 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dettes commerciales < 1 an	7.461.246	11.846.999	17.444.526	16.627.376
<i>Fournisseurs < 1 an</i>	<i>7.461.246</i>	<i>11.846.999</i>	<i>17.444.526</i>	<i>16.627.376</i>
<i>Effets à payer < 1 an</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Acptes reçus sur commandes < 1 an	1.955.882	0	0	0
Dettes fisc.,salar., soc. < 1 an	348.679	442.969	319.031	864.573
<i>Impôts < 1 an</i>	<i>91.375</i>	<i>71.308</i>	<i>8.035</i>	<i>322.738</i>
<i>Rémunér. et charges soc. < 1 an</i>	<i>257.304</i>	<i>371.661</i>	<i>310.996</i>	<i>541.835</i>

Autres dettes < 1 an	5.568.398	4.042.406	2.872.102	5.333.652
Comptes de régularisation	1.221.274	2.222.363	2.744.987	2.265.421
TOTAL DU PASSIF	60.567.835	72.288.431	73.823.793	74.329.688
Effectif moyen du personnel	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Idem, en équivalents temps plein	49	57	63	67

FORMAT DETAILLE LOCAL GAAP (COMPTE DE RESULTATS)

Comptes sociaux (basés sur le schéma complet et sur le schéma abrégé jusqu'au 31/12/2002)

Source :

BNB

	31/12/2007 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2008 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2009 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2010 12 mois EUR Local GAAP Complet
COMPTE DE RESULTATS				
VALEUR AJOUTEE (hors TVA) (70/74-60-61)	12.041.568	17.470.186	11.647.122	14.590.053
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+/-)				
Chiffre d'affaires (facultatif)	20.070.816	30.876.905	20.722.926	32.607.278
Approv., march., serv. & biens div.	13.658.517	18.271.642	14.318.315	23.421.017
Ventes et prestations	25.700.085	35.741.828	25.965.437	38.011.070
Chiffre d'affaires	20.070.816	30.876.905	20.722.926	32.607.278
Variation en-cours fabrication (+/-)	0	0	0	0
Production immobilisée	188.231	220.881	504.039	0
Autres produits d'exploitation	5.441.039	4.644.042	4.738.472	5.403.792
Coûts des ventes et prestations	22.136.564	32.407.108	27.920.787	37.526.282
Approv. et marchandises	8.482.191	11.786.448	8.596.651	17.147.745
Achats	8.538.078	11.789.929	15.372.015	11.261.948
Réduction (augment.) des stocks (+/-)	-55.887	-3.481	-6.775.364	5.885.797
Services et biens divers	5.176.326	6.485.194	5.721.664	6.273.272
Approv., march., serv. & biens div.	13.658.517	18.271.642	14.318.315	23.421.017
Rémun., charges soc., pensions (+/-)	2.580.006	2.926.532	3.129.623	3.390.598
Amortissements sur immobilisés	6.272.147	10.837.150	9.461.167	8.608.549
Réduc. valeur sur actifs circulants (+/-)	-146.553	110.936	781.870	1.762.689
Provis. pour risques et charges (+/-)	-540.000	0	0	0
Autres charges d'exploitation	312.447	260.848	229.812	343.429
Frais de restructuration activés (-)	0	0	0	0
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+/-)	3.563.521	3.334.720	-1.955.350	484.788
Produits financiers	542.634	400.031	742.200	574.695
Produits des immob. financières	23.042	24.428	25.758	27.231
Produits des actifs circulants	271.683	136.148	488.013	345.834
Autres produits financiers	247.909	239.455	228.429	201.630
Charges financières	1.674.274	3.093.884	3.498.130	4.390.024
Charges des dettes	1.482.951	2.769.802	3.081.345	3.488.532
Réduc. valeur sur actifs circ. (+/-)	0	0	0	541.966
Autres charges financières	191.323	324.082	416.785	359.526
Bén. (Perte) cour. avant impôts (+/-)	2.431.882	640.867	-4.711.280	-3.330.541
Produits exceptionnels			72.885	7.895.220
Repr. amort. & réduct. val. sur immob.	0	0	0	7.895.220
Reprises réduct. valeur sur immob. fin.	0	0	0	0
Reprises prov. pour risq. & ch. except.	0	0	0	0
Plus-values sur réal. actifs immob.	0	0	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0	72.885	0
Charges exceptionnelles				971.700
Amort. et réduct. val. except. sur immob.	0	0	0	0
Réduct. de valeur sur immob. fin.	0	0	0	10.000
Provisions pr. risques & ch. except. (+/-)	0	0	0	0
Moins-values sur réal. d'actifs immob.	0	0	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0	0	961.700
Charges except. de frais de restruct. (-)	0	0	0	0
Bén. (Perte) de l'ex. avant impôts (+/-)	2.431.882	640.867	-4.638.395	3.592.979

Prélèvements sur les impôts différés	127.964	333.210	394.520	2.252.156
Transferts aux impôts différés	1.009.399	611.872		
Impôts sur le résultat (+/-)	84.483	13.148	153.003	654.843
Impôts	84.483	14.395	154.277	809.014
Régular. impôts, reprises prov. fisc.	0	1.247	1.274	154.171
Bén. (Perte) de l'ex. après impôts (+/-)	1.465.963	349.057	-4.396.878	5.190.292
Prélèv. sur les réserves immunisées	104.209	493.169	579.671	4.206.374
Transferts aux réserves immunisées	1.960.296	1.188.281		
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	-390.124	-346.055	-3.817.207	9.396.666

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter (+/-)	-390.124	-552.334	-4.369.541	5.027.125
Bén. (Perte) de l'ex. à affecter (+/-)	-390.124	-346.055	-3.817.207	9.396.666
Bén. (Perte) rep. de l'ex. précédent (+/-)	0	-206.279	-552.334	-4.369.541
Prélèvements sur capitaux propres	183.845	0	0	0
sur le capital et les primes d'émission	0	0	0	0
sur les réserves	183.845	0	0	0
Affectations aux capitaux propres	0	0	0	0
au capital et aux primes d'émission	0	0	0	0
à la réserve légale	0	0	0	0
aux autres réserves	0	0	0	0
Bénéfice (Perte) à reporter (+/-)	-206.279	-552.334	-4.369.541	5.027.125
Intervention d'associés dans la perte	0	0	0	0
Bénéfice à distribuer	0	0	0	0
Rémunération du capital	0	0	0	0
Administrateurs ou gérants	0	0	0	0
Autres allocataires	0	0	0	0

RATIOS PRINCIPAUX

Comptes sociaux (basés sur le schéma complet et sur le schéma abrégé jusqu'au 31/12/2002)

Source :

BNB

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	EUR	EUR	EUR	EUR
	Local	Local	Local	Local
	GAAP	GAAP	GAAP	GAAP
	Complet	Complet	Complet	Complet

A. Ratios d'exploitation

1. Résultat net / Chiffre d'affaires (%)	7,30	1,13	-21,22	15,92
2. Marge brute sur ventes (%)	35,86	40,21	32,55	28,56
3. Marge nette sur ventes (%)	14,52	9,75	-7,05	1,72
4. Taux de valeur ajoutée (%)	46,85	48,88	44,86	38,38
5. VA par personne occupée (milliers)	246	306	185	218
6. VA / Immob. corporelles brutes (%)	20,13	21,77	13,47	16,77
7. Part des frais de pers. ds la VA (%)	21,43	16,75	26,87	23,24
8. Amort., réd. val., prov. risq. ch. / VA (%)	46,39	62,67	87,94	71,08
9. Charges financières / VA (%)	12,32	15,85	26,46	23,91

B. Ratios de rentabilité

10. Rent. nette des CP apr. impôts (%)	21,21	4,53	-140,49	63,66
11. Rend. des ressources durables (%)	10,91	8,80	-4,30	0,41
12. Cash flow / Capitaux propres (%)	112,73	148,41	169,03	71,13
13. Rent.brute de l'act.tot.avt imp.&ch.fin.(%)	15,32	19,67	11,34	13,58
14. Rent.nette de l'act.tot.avt imp.&ch.fin.(%)	4,87	4,32	-1,78	12,76

C. Ratios de structure

15. Liquidité au sens large	0,58	0,59	0,65	0,48
16. Current ratio	0,60	0,60	0,75	0,56
17. Liquidité au sens strict	0,59	0,63	0,50	0,50
18. Rot. des stocks d'approv. & march.	63,39	85,85	8,95	31,87
19. Rot. stocks en-cours fabric. & prod. finis	n.d.	n.d.	4,63	n.d.
20. Nombre de jours de crédit clients	127	144	86	61
21. Nombre de jours de crédit fournisseurs	140	170	224	277
22. Dettes > 1 an / Fonds propres (%)	0,00	0,00	0,00	0,00

23. Capitaux propres / Total du passif (%)	11,41	10,67	4,24	10,97
--	-------	-------	------	-------

D. Ratios d'investissements

24. Acquis. d'immob. corporelles / VA (%)	258,09	122,28	58,12	66,08
25. Acqu.imm.corp./Imm.corp.d'ex.préc.(%)	147,52	48,26	13,38	21,40

ANNEXES

Comptes sociaux (basés sur le schéma complet et sur le schéma abrégé jusqu'au 31/12/2002)

Source :

BNB

31/12/2007 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2008 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2009 12 mois EUR Local GAAP Complet	31/12/2010 12 mois EUR Local GAAP Complet
--	--	--	--

ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
---	------	------	------	------

Mutations de l'exercice

Nouveaux frais engagés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Val. nette frais d'ét. au terme de l'ex.

Frais de constit. et d'augm. de cap., frais d'émiss. d'empr., autres frais d'ét.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Frais de restructuration	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Val.d'acqu.immob. incorp. fin ex. préc.	197.936	205.017	248.228	565.148
---	---------	---------	---------	---------

Mutations de l'exercice

Acquisitions et prod. immob.	7.081	43.211	323.850	15.540
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	6.930	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Valeur d'acqu. au terme de l'ex.

205.017	248.228	565.148	580.688
---------	---------	---------	---------

Amorti., réd. de val. fin ex. préc.

122.058	158.340	196.922	229.262
---------	---------	---------	---------

Mutations de l'exercice

Actés	36.282	38.582	32.340	85.382
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cess.&désaffect.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Amort., réd. de val. fin de l'exercice

158.340	196.922	229.262	314.644
---------	---------	---------	---------

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

46.677	51.306	335.886	266.044
--------	--------	---------	---------

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	9.916	9.916	9.916	301.606
---	-------	-------	-------	---------

Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	n.d.	n.d.	291.690	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	9.916	9.916	301.606	301.606
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	9.916	9.916	9.916	9.916
Mutations de l'exercice				
Actés	n.d.	n.d.	n.d.	58.338
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	9.916	9.916	9.916	68.254
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0	291.690	233.352
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, ...				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	130.402	137.483	180.694	205.924
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	7.081	43.211	32.160	15.540
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	6.930	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	137.483	180.694	205.924	221.464
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	54.524	90.806	129.388	161.728
Mutations de l'exercice				
Actés	36.282	38.582	32.340	27.044
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	90.806	129.388	161.728	188.772
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	46.677	51.306	44.196	32.692
GOODWILL				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	57.618	57.618	57.618	57.618
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	57.618	57.618	57.618	57.618
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	57.618	57.618	57.618	57.618
Mutations de l'exercice				

Actés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	57.618	57.618	57.618	57.618
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0	0	0
ACOMPTES VERSES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	47.051.548	72.563.078	87.943.734	84.975.510
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	31.078.216	21.361.898	6.769.698	9.641.749
Cessions et désaffectations	5.566.686	5.981.242	9.737.922	5.604.240
Transferts entre rubriques (+/-)	0	0	1	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	72.563.078	87.943.734	84.975.511	89.013.019
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	25.984.360	28.301.355	37.358.890	39.913.116
Mutations de l'exercice				
Actés	6.235.865	10.798.568	9.428.827	8.523.167
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	7.895.220

Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	3.918.870	1.741.033	6.874.599	3.774.477
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	28.301.354	37.358.890	39.913.118	36.766.586
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	44.261.723	50.584.844	45.062.393	52.246.433

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	3.696.928	3.827.597	4.026.869	4.340.217
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	130.669	102.427	245.756	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	96.845	67.592	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	3.827.597	4.026.869	4.340.217	4.340.217
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	255.810	341.101	435.779	540.335
Mutations de l'exercice				
Actés	85.291	94.678	104.556	114.071
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	341.101	435.779	540.335	654.406
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	3.486.496	3.591.090	3.799.882	3.685.811

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	13.035.702	15.140.634	19.394.972	19.134.073
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	2.454.514	4.454.503	1.983.760	4.100.868
Cessions et désaffectations	462.427	359.792	2.373.393	377.891
Transferts entre rubriques (+/-)	112.846	159.627	128.734	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	15.140.634	19.394.972	19.134.073	22.857.050
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	9.182.116	10.398.520	12.267.581	13.218.000
Mutations de l'exercice				
Actés	1.648.603	2.028.481	1.933.985	1.850.395
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	2.354.865
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	432.200	159.420	983.565	265.785
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	10.398.519	12.267.581	13.218.001	12.447.745
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	4.742.115	7.127.391	5.916.072	10.409.305

MOBILIER ET MATERIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	582.663	688.688	4.403.457	4.680.766
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	120.930	3.770.004	70.721	40.881
Cessions et désaffectations	14.906	55.235	448.654	363.761
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	655.242	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	688.688	4.403.457	4.680.766	4.357.886
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	395.239	444.430	963.568	1.777.910
Mutations de l'exercice				
Actés	49.191	519.138	922.188	961.456
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	934.021
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	107.845	348.973
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	444.430	963.568	1.777.911	1.456.372
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	244.257	3.439.889	2.902.855	2.901.514

LOCATION-FINANCEMENT, DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	29.594.497	44.798.553	59.840.972	56.791.542
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	20.293.409	12.436.388	4.469.461	5.500.000
Cessions et désaffectations	5.089.353	5.171.559	6.863.648	4.862.588
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	7.777.590	-655.242	n.d.

Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	44.798.553	59.840.972	56.791.543	57.428.954
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	16.123.112	17.089.002	23.663.440	24.348.129
Mutations de l'exercice				
Actés	4.452.560	8.156.051	6.467.878	5.597.075
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	4.606.334
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	3.486.670	1.581.613	5.783.189	3.159.719
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	17.089.002	23.663.440	24.348.129	22.179.151
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27.709.551	36.177.532	32.443.414	35.249.803
Terrains et constructions	2.487.878	2.403.113	6.941.876	6.714.701
Installations, machines et outillage	1.272.976	710.639	370.877	507.413
Mobilier et matériel roulant	23.948.697	33.063.780	25.130.661	28.027.689
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	28.912	28.912	28.912	28.912
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	28.912	28.912	28.912	28.912
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	28.083	28.302	28.522	28.742
Mutations de l'exercice				
Actés	220	220	220	170
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	28.302	28.522	28.742	28.912
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	609	390	170	0

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	112.846	8.078.694	248.552	n.d.
Mutations de l'exercice				
Acquisitions et prod. immob.	8.078.694	598.576	n.d.	n.d.
Cessions et désaffectations	n.d.	394.656	52.227	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	-112.846	-8.034.062	-196.325	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	8.078.694	248.552	0	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'ex. préc.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Repris car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquis de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Amortissements, réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	8.078.694	248.552	0	0

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Acquisitions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres mutations (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Reprises car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées à la suite de cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.506.966	1.541.370	1.598.121	1.595.052

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

ENTREPRISES LIEES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	1.280.051	1.054.160	1.064.160	1.064.254
Mutations de l'exercice				
Acquisitions	n.d.	10.000	94	n.d.
Cessions et retraits	225.890	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	1.054.160	1.064.160	1.064.254	1.064.254
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	10.000
Reprises car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées à la suite de cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	10.000
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	1.054.160	1.064.160	1.064.254	1.054.254

ENTREPRISES LIEES - CREANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	402.748	425.790	450.219	475.976
Mutations de l'exercice				
Additions	23.042	24.429	25.757	27.231

Remboursements	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Différences de change (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres mutations (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	425.790	450.219	475.976	503.207
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Acquisitions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Reprises car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées à la suite de cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0	0	0
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CREANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Additions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Remboursements	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Différences de change (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres mutations (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0	0	0
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Acquisitions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur d'acquisitions au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Plus-values au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice				
Actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Reprises car excédentaires	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acquises de tiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Annulées à la suite de cessions et retraits	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Transferts entre rubriques (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice précédent	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mutations de l'exercice (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montants non appelés au terme de l'exercice	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	0	0	0	0
AUTRES ENTREPRISES - CREANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE PRECEDENT	26.991	27.016	26.991	57.891
Mutations de l'exercice				
Additions	25	n.d.	30.900	n.d.
Remboursements	n.d.	25	n.d.	20.300
Réductions de valeur actées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réductions de valeur reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Différences de change (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres mutations (+/-)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	27.016	26.991	57.891	37.591
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES AU TERME DE L'EXERCICE	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

PLACEMENTS DE TRESORERIE - AUTRES PLACEMENTS

ACTIONS ET PARTS	0	0	0	0
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montant non appelé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
TITRES A REVENU FIXE	0	0	0	0
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABL. DE CREDIT	0	0	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis d'un mois au plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
de plus d'un mois à un an au plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
de plus d'un an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ETAT DU CAPITAL

CAPITAL SOCIAL				
Capital souscrit au terme de l'exercice précédent	94.309	94.309	94.309	94.309
Capital souscrit au terme de l'exercice	94.309	94.309	94.309	94.309
Actions nominatives	4.565.220	4.565.220	4.565.220	4.565.220
Actions au porteur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
CAPITAL NON LIBERE				
Capital non appelé	0	0	0	0
Capital appelé, non versé	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
ACTIONS PROPRES				
Détenues par la société elle-même				
Montant du capital détenu	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre d'actions correspondantes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenues par ses filiales				
Montant du capital détenu	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre d'actions correspondantes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
ENGAGEMENT D'EMISSIONS D'ACTIONS				
Suite à l'exercice de droits de CONVERSION				
Montant des emprunts conv. en cours	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nbr. max. corresp. d'actions à émettre	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION				
Nbr. de droits de souscription en circulation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montant du capital à souscrire	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nbr. max. corresp. d'actions à émettre	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
PARTS NON REPRESENTATIVES CAPITAL				
Nombre de parts	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre de voix qui y sont attachées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nbre de parts détenues par la société elle-même	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nbre de parts détenues par les filiales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année				
Dettes financières	7.013.161	12.680.274	8.643.527	8.387.258
<i>Emprunts subordonnés</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Emprunts obligataires non subord.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Dettes location-fin. & assimil.</i>	6.444.767	12.246.853	8.242.748	7.839.769
<i>Etablissements de crédit</i>	568.395	433.421	400.779	547.489
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes commerciales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Fournisseurs</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Effets à payer</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes	n.d.	n.d.	801.955	n.d.
Autres dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	7.013.161	12.680.274	9.445.482	8.387.258
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir				
Dettes financières	20.357.246	23.927.899	28.472.727	25.423.492
<i>Emprunts subordonnés</i>	n.d.	n.d.	9.000.000	9.382.014
<i>Emprunts obligataires non subord.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Dettes location-fin. & assimil.</i>	18.980.863	22.145.897	17.641.852	14.158.237
<i>Etablissements de crédit</i>	1.376.383	1.782.002	1.830.875	1.883.241
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes commerciales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Fournisseurs</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Effets à payer</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes	n.d.	1.590.794	n.d.	1.600.000
Autres dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	20.357.246	25.518.693	28.472.727	27.023.492
Dettes ayant plus de 5 ans à courir				
Dettes financières	6.255.412	2.557.501	3.755.073	2.972.201
<i>Emprunts subordonnés</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Emprunts obligataires non subord.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Dettes location-fin. & assimil.</i>	3.863.050	908.127	2.479.084	2.094.446
<i>Etablissements de crédit</i>	2.392.363	1.649.374	1.275.989	877.755
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes commerciales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Fournisseurs</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Effets à payer</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	6.255.412	2.557.501	3.755.073	2.972.201
DETTES GARANTIES				
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges				
Dettes financières	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Emprunts subordonnés</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Emprunts obligataires non subord.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Dettes location-fin. & assimil.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Etablissements de crédit</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Etablissements de crédit, location-financement et assimilés</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes commerciales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Fournisseurs</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Effets à payer</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fiscales, salariales, soc.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes garanties par les pouvoirs	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	33.625.820	39.165.673	40.871.327	36.782.951
<i>Emprunts subordonnés</i>	n.d.	n.d.	9.000.000	9.382.014
<i>Emprunts obligataires non subord.</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Dettes location-finan. & assim.</i>	29.288.680	35.300.877	28.363.684	24.092.452
<i>Etablissements de crédit</i>	4.337.140	3.864.796	3.507.643	3.308.485
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Etablissements de crédit, location-financement et assimilés</i>	33.625.820	39.165.673	31.871.327	27.400.937
<i>Autres emprunts</i>	n.d.	n.d.	9.000.000	9.382.014
Dettes commerciales	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Fournisseurs</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Effets à payer</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Acomptes reçus sur commandes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fiscales, salariales, soc.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Impôts</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise	33.625.820	39.165.673	40.871.327	36.782.951

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes échues envers l'ONSS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Impôts				
Dettes fiscales échues	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes fiscales non échues	8.139	71.308	8.035	322.738
Dettes fiscales estimées	83.236	0	0	0
Rémunérations et charges sociales				
Dettes échues envers l'ONSS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres dettes salariales et sociales	257.304	371.661	310.996	541.835

RESULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Subs. d'exploit. et montants compensat. obtenus des pouv. publ.	0	0	0	0
---	---	---	---	---

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs inscrits au registre du personnel

Nombre total à la date de clôture	56	65	66	67
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	49	57	63	67
Nombre effectif d'heures prestées	81.635	99.547	108.434	113.357

Frais de personnel

Rémun. et avant. sociaux directs	1.661.369	1.968.461	2.196.487	2.305.954
Cotisations patr d'ass. sociales	464.365	548.602	630.721	670.656
Primes patr. ass. extra-légales	0	0	0	0
Autres frais de personnel	454.271	409.469	302.415	413.988
Pensions	0	0	0	0

Provisions pour pensions

Dotations (utilisations et reprises) (+/-)	0	0	0	0
--	---	---	---	---

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours				
actées	n.d.	n.d.	67.335	421.492
reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Sur créances commerciales				
actées	239.013	349.949	1.064.484	3.090.420
reprises	385.566	239.013	349.949	1.749.223
Provisions pour risques et charges				
Constitutions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Utilisations et reprises	540.000	n.d.	n.d.	n.d.
Autres charges d'exploitation				
Impôts, taxes relatifs à l'exploitation	312.280	250.228	229.812	343.429
Autres	167	10.620	0	0
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise				
Nombre total à la date de clôture	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	6	5	5	4
Nombre effectif d'heures prestées	8.220	9.517	9.439	7.111
Frais pour l'entreprise	127.556	236.610	203.513	185.054

RESULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RESULTATS FINANCIERS

Subsides accordés par pouv. publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital	140.279	128.982	161.547	167.406
Subsides en intérêts	0	0	0	0

Amort. des frais d'émis. d'empr. et des primes de rembours.

n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
------	------	------	------

Intérêts portés à l'actif

n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
------	------	------	------

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées	n.d.	n.d.	n.d.	541.966
Reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Montant de l'escompte à charge de l'entrep. sur négociations de créances

0	0	0	0
---	---	---	---

Montant par solde des prov. à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+/-)

0	0	0	0
---	---	---	---

Provisions à caractère financier

Constituées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Utilisées et reprises	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

IMPOTS ET TAXES

IMPOTS SUR LE RESULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts & précomptes dus ou versés	1.247	5.835	n.d.	809.014
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Suppléments d'impôts estimés	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Impôts sur résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés	83.236	8.560	154.277	0
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	n.d.	8.560	154.277	n.d.
	83.236	n.d.	n.d.	n.d.

Sources de latences fiscales

Latences actives	4.848.846	3.766.005	9.306.356	1.536.962
Pertes fiscales cum., déductibles des bénéf.	2.964.766	1.586.209	6.297.838	n.d.

<i>taxables ultérieurs</i>				
Latences passives	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte				
A l'entreprise (déductibles)	5.778.495	7.136.153	7.345.383	4.348.602
Par l'entreprise	3.596.496	3.691.567	3.201.545	1.296.587
Montants retenus à charge de tiers, au titre de				
Précompte professionnel	453.867	509.751	549.136	583.244
Précompte mobilier	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SURETE DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entrepr.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Montant max. à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

GARANTIES REELLES CONSTITUEES OU IRREVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES

Pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise

Hypothèques				
<i>Valeur comptable des immeubles grevés</i>	n.d.	n.d.	17.504.000	n.d.
<i>Montant de l'inscription</i>	3.300.000	3.300.000	17.504.000	15.008.000
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	5.079.000	10.079.000	12.611.000	15.106.935
Gages sur d'autres actifs - Valeur compt. des actifs	27.709.551	36.177.532	32.443.413	35.249.803
gagés				
Sûretés const. sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques				
<i>Valeur comptable des immeubles grevés</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Montant de l'inscription</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Gages sur d'autres actifs - Valeur compt. des actifs	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
gagés				
Sûretés const. sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

MARCHES A TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Marchandises vendues (à livrer)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Devises achetées (à recevoir)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Devises vendues (à livrer)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE A
L'ENTREPRISE ELLE-MEME**

Montant estimé des engagements résultant pour l'entreprise de prestations déjà effectuées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
--	-------------	-------------	-------------	-------------

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN
DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES LIEES

Créances	3.391.481	6.357.632	10.803.331	7.673.901
Garanties constituées en leur faveur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Immobilisations financières	1.479.951	1.514.379	1.540.230	1.557.461
Participations	1.054.160	1.064.160	1.064.254	1.054.254
Créances subordonnées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres créances	425.790	450.219	475.976	503.207
Créances	3.391.481	6.357.632	10.803.331	7.673.901
A plus d'un an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A un an au plus	3.391.481	6.357.632	10.803.331	7.673.901
Placements de trésorerie	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Actions	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Créances	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Dettes	5.568.428	9.315.513	13.632.924	11.817.364
A plus d'un an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A un an au plus	5.568.428	9.315.513	13.632.924	11.817.364
Garanties personnelles et réelles				
Promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	14.237.668	16.632.586	n.d.	n.d.
Promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres engagements financiers significatifs	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Résultats financiers				
Produits des immobilisations financières	23.042	24.428	25.758	27.231
Produits des actifs circulants	n.d.	n.d.	n.d.	254.663
Autres produits financiers	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Charges des dettes	n.d.	218.578	341.182	157.553
Autres charges financières	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Cessions d'actifs immobilisés				
Plus-values réalisées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Moins-values réalisées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières	0	0	0	0
Participations	0	0	0	0
Créances subordonnées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres créances	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Créances	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A plus d'un an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A un an au plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Dettes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A plus d'un an	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
A un an au plus	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES GERANTS

**A. LES ADMINISTRATEURS ET GERANTS
B. LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT L' ENTREPRISE SANS ETRE LIEES A CELLE-CI
C. LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLEES PAR LES PERSONNES CITEES SOUS B**

Créances sur les personnes précitées	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Garanties constituées en leur faveur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d' une seule personne identifiable				
Aux administrateurs et gérants	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Aux anciens administ. et gérants	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

RELATIONS FINANCIERES AVEC LE(S) COMMISSAIRE(S)

Emoluments du (des) commissaire(s)	n.d.	41.200	42.400	43.200
Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société du(des) commissaire(s)				
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisorale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Emoluments pour prest. except. ou missions part. accomplies au sein de la société par des pers. avec lesquelles le(les) commissaire(s) est(son)t lié(s)				
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisorale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

RELATIONS FINANCIERES DU GROUPE DONT L'ENTREPRISE EST A LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)				
Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisorale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
--	------	------	------	------

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaires(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Missions de conseils fiscaux	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres missions extérieures à la mission révisorale	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

BILAN SOCIAL

Comptes sociaux (basés sur le schéma complet et sur le schéma abrégé jusqu'au 31/12/2002)

Source : BNB

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
	EUR	EUR	EUR	EUR
	Local	Local	Local	Local
	GAAP	GAAP	GAAP	GAAP
	Complet	Complet	Complet	Complet

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Travailleurs temps plein

Nombre moyen de travailleurs	46	54	59	64
Nombre effectif d'heures prestées	77.243	93.254	101.323	107.978
Frais de personnel	2.441	2.742	2.924	3.230
Avantages en sus du salaire	0	0	0	0

Travailleurs à temps partiel

Nombre moyen de travailleurs	3	4	5	4
Nombre effectif d'heures prestées	4.392	6.293	7.111	5.379
Frais de personnel	139	185	205	161
Avantages en sus du salaire	0	0	0	0

Travailleurs en équivalents temps plein

Nombre moyen de travailleurs	49	57	63	67
Nombre effectif d'heures prestées	81.635	99.547	108.434	113.357
Frais de personnel	2.580	2.927	3.130	3.391
Avantages en sus du salaire	0	0	0	0

A la date de clôture de l'exercice

Travailleurs temps plein

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	52	61	61	64
--	----	----	----	----

Par type de contrat de travail

Contrats à durée indéterminée	51	61	60	64
Contrats à durée déterminée	1	0	1	0
Contrats pour l'exécution d'un travail défini	0	0	0	0
Contrats de remplacement	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

Hommes	45	52	50	53
de niveau primaire	0	1	6	6
de niveau secondaire	0	22	21	22
de niveau supérieur non universitaire	0	27	23	25
de niveau universitaire	0	2	0	0
Femmes	7	9	11	11
de niveau primaire	0	0	0	0

<i>de niveau secondaire</i>	0	1	2	4
<i>de niveau supérieur non universitaire</i>	0	5	6	4
<i>de niveau universitaire</i>	0	3	3	3

Par catégorie professionnelle

<i>Personnel de direction</i>	0	0	0	0
<i>Employés</i>	43	50	52	52
<i>Ouvriers</i>	6	9	8	9
<i>Autres</i>	3	2	1	3

Travailleurs à temps partiel

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel 4 4 5 3

Par type de contrat de travail

<i>Contrats à durée indéterminée</i>	4	4	5	3
<i>Contrats à durée déterminée</i>	0	0	0	0
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

<i>Hommes</i>	2	2	3	0
<i>de niveau primaire</i>	0	0	0	0
<i>de niveau secondaire</i>	0	0	3	0
<i>de niveau supérieur non universitaire</i>	0	2	0	0
<i>de niveau universitaire</i>	0	0	0	0
<i>Femmes</i>	2	2	2	3
<i>de niveau primaire</i>	0	0	2	2
<i>de niveau secondaire</i>	0	0	0	1
<i>de niveau supérieur non universitaire</i>	0	2	0	0
<i>de niveau universitaire</i>	0	0	0	0

Par catégorie professionnelle

<i>Personnel de direction</i>	0	0	0	0
<i>Employés</i>	2	3	4	2
<i>Ouvriers</i>	2	1	1	1
<i>Autres</i>	0	0	0	0

Travailleurs en équivalents temps plein

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel 55 64 65 66

Par type de contrat de travail

<i>Contrats à durée indéterminée</i>	54	64	64	66
<i>Contrats à durée déterminée</i>	1	0	1	0
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

<i>Hommes</i>	47	54	52	53
<i>de niveau primaire</i>	0	1	6	6
<i>de niveau secondaire</i>	0	22	23	22
<i>de niveau supérieur non universitaire</i>	0	29	23	25
<i>de niveau universitaire</i>	0	2	0	0
<i>Femmes</i>	9	11	13	13
<i>de niveau primaire</i>	0	0	2	2
<i>de niveau secondaire</i>	0	1	2	5
<i>de niveau supérieur non universitaire</i>	0	7	6	4
<i>de niveau universitaire</i>	0	3	3	3

Par catégorie professionnelle

<i>Personnel de direction</i>	0	0	0	0
<i>Employés</i>	45	52	55	54
<i>Ouvriers</i>	8	10	9	10
<i>Autres</i>	3	2	1	3

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Personnel intérimaire

Nombre moyen de personnes occupées	6	5	5	4
Nombre effectif d'heures prestées	8.220	9.517	9.439	7.111
Frais pour l'entreprise	128	237	204	185

Personnel mis à disposition

Nombre moyen de personnes occupées	0	0	0	0
Nombre effectif d'heures prestées	0	0	0	0
Frais pour l'entreprise	0	0	0	0

MOUVEMENTS DU PERSONNEL**Entrées à temps plein**

Travailleurs inscrits au registre du personnel	49	21	11	13
--	----	----	----	----

Par type de contrat de travail

<i>Contrats à durée indéterminée</i>	23	19	10	11
<i>Contrats à durée déterminée</i>	26	2	1	2
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	7	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	15	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	3	0	0	0
<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	8	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	14	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0

Entrées à temps partiel

Travailleurs inscrits au registre du personnel	4	2	1	0
--	---	---	---	---

Par type de contrat de travail

<i>Contrats à durée indéterminée</i>	4	2	1	0
<i>Contrats à durée déterminée</i>	0	0	0	0
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	4	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	0	0	0	0

Entrées en équivalents temps plein

Travailleurs inscrits au registre du personnel	52	23	12	13
--	----	----	----	----

Par type de contrat de travail

<i>Contrats à durée indéterminée</i>	26	21	11	11
<i>Contrats à durée déterminée</i>	26	2	1	2
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0

Par sexe et niveau d'études

<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	7	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	15	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	3	0	0	0

<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	11	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	14	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0
Sorties de temps plein				
Travailleurs inscrits au registre du personnel	42	13	9	12
Par type de contrat de travail				
<i>Contrats à durée indéterminée</i>	17	11	9	9
<i>Contrats à durée déterminée</i>	25	2	0	3
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	7	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	13	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0
<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	6	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	12	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
<i>Pensions</i>	0	0	0	0
<i>Prépensions</i>	0	0	0	0
<i>Licenciements</i>	10	13	9	3
<i>Autres motifs de fin de contrat</i>	32	0	0	9
<i>Dont indépendants prestant au moins à mi-temps</i>	0	0	0	0
Sorties de temps partiel				
Travailleurs inscrits au registre du personnel	2	1	2	0
Par type de contrat de travail				
<i>Contrats à durée indéterminée</i>	2	1	2	0
<i>Contrats à durée déterminée</i>	0	0	0	0
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				
<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	2	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	0	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
<i>Pensions</i>	0	0	0	0
<i>Prépensions</i>	0	0	0	0
<i>Licenciements</i>	0	1	2	0
<i>Autres motifs de fin de contrat</i>	2	0	0	0
<i>Dont indépendants prestant au moins à mi-temps</i>	0	0	0	0
Sorties en équivalents temps plein				
Travailleurs inscrits au registre du personnel	44	14	11	12
Par type de contrat de travail				
<i>Contrats à durée indéterminée</i>	19	12	11	9
<i>Contrats à durée déterminée</i>	25	2	0	3
<i>Contrats pour l'exécution d'un travail défini</i>	0	0	0	0
<i>Contrats de remplacement</i>	0	0	0	0
Par sexe et niveau d'études				

<i>Hommes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Hommes de niveau études secondaires</i>	7	0	0	0
<i>Hommes de niveau études supérieures</i>	13	0	0	0
<i>Hommes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0
<i>Femmes de niveau études primaires</i>	0	0	0	0
<i>Femmes de niveau études secondaires</i>	8	0	0	0
<i>Femmes de niveau études supérieures</i>	12	0	0	0
<i>Femmes de niveau études universitaires</i>	2	0	0	0
Par motif de fin de contrat				
<i>Pensions</i>	0	0	0	0
<i>Prépensions</i>	0	0	0	0
<i>Licenciements</i>	10	14	11	3
<i>Autres motifs de fin de contrat</i>	34	0	0	9
<i>Dont indépendants prestant au moins à mi-temps</i>	0	0	0	0

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Nombre de travailleurs concernés par des mesures comportant un avantage financier

Plan avantage à l'embauche	0	0	0	0
Prépension conventionnelle à mi-temps	0	0	0	0
Interruption complète de carrière	0	0	0	0
Réductions des prestations de travail	0	0	0	0
Maribel social	0	0	0	0
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	63	0	0	0
Programmes de transition professionnelle	0	0	0	0
Emplois services	0	0	0	0
Conventions emploi-formation	0	0	0	0
Contrats d'apprentissage	0	0	0	0
Convention de premier emploi	0	0	0	0

Nombre de travailleurs ETP concernés par des mesures comportant un avantage financier

Plan avantage à l'embauche	0	0	0	0
Prépension conventionnelle à mi-temps	0	0	0	0
Interruption complète de carrière	0	0	0	0
Réductions des prestations de travail	0	0	0	0
Maribel social	0	0	0	0
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	62	0	0	0
Programmes de transition professionnelle	0	0	0	0
Emplois services	0	0	0	0
Conventions emploi-formation	0	0	0	0
Contrats d'apprentissage	0	0	0	0
Convention de premier emploi	0	0	0	0

Avantage financier perçu

Plan avantage à l'embauche	0	0	0	0
Prépension conventionnelle à mi-temps	0	0	0	0
Interruption complète de carrière	0	0	0	0
Réductions des prestations de travail	0	0	0	0
Maribel social	0	0	0	0
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	84	0	0	0
Programmes de transition professionnelle	0	0	0	0
Emplois services	0	0	0	0
Conventions emploi-formation	0	0	0	0
Contrats d'apprentissage	0	0	0	0
Convention de premier emploi	0	0	0	0

Nombre de travailleurs concernés par d'autres mesures

Stages des jeunes	0	0	0	0
-------------------	---	---	---	---

Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	0	0	0	0
Prépension conventionnelle	0	0	0	0
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	29	0	0	0

Nombre de travailleurs ETP concernés par d'autres mesures

Stages des jeunes	0	0	0	0
Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	0	0	0	0
Prépension conventionnelle	0	0	0	0
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaire	28	0	0	0

Nombre de travailleurs concernés par une mesure en faveur de l'emploi	64	0	0	0
Nombre de travailleurs ETP concernés par une mesure en faveur de l'emploi	63	0	0	0

FORMATIONS

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	0	47	69	4
Hommes	0	37	54	3
Femmes	0	10	15	1

Nombre d'heures de formation suivies	0	896	5.270	99
Par des hommes	0	728	5.185	95
Par des femmes	0	168	85	4

Coût net des formations (milliers)	0	18	37	6
Pour les hommes	0	14	32	5
dont coût brut directement lié aux formations	0	12	28	8
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	2	4	0
dont subventions et autres avantages fin. reçus (à déduire)	0	0	0	3
Pour les femmes	0	5	5	0
dont coût brut directement lié aux formations	0	3	4	0
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	2	1	0
dont subventions et autres avantages fin. reçus (à déduire)	0	0	0	0

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	0	20	33	29
Hommes	0	16	30	28
Femmes	0	4	3	1

Nombre d'heures de formation suivies	0	168	228	4.514
Par des hommes	0	136	213	4.502
Par des femmes	0	32	15	12

Coût net des formations (milliers)	0	2	3	98
Pour les hommes	0	2	3	98
Pour les femmes	0	0	0	0

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	0	0	1	0
Hommes	0	0	1	0
Femmes	0	0	0	0

Nombre d'heures de formation suivies	0	0	304	0
Par des hommes	0	0	304	0
Par des femmes	0	0	0	0
Coût net des formations (milliers)	0	0	4	0
Pour les hommes	0	0	4	0
Pour les femmes	0	0	0	0

**ACTIVITES DE FORMATION, D'ACCOMPAGNEMENT
OU DE TUTORAT**

Nombre de travailleurs qui ont exercé ces activités	0	0	0	0
Hommes	0	0	0	0
Femmes	0	0	0	0
Nombre d'heures consacrées à ces activités	0	0	0	0
Hommes	0	0	0	0
Femmes	0	0	0	0
Nombre de travailleurs qui ont bénéficié de ces activités	0	0	0	0
Hommes	0	0	0	0
Femmes	0	0	0	0

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION ET CONTRÔLE DE GESTION »

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM / NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE

ÉCRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS

COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/hm/19/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION – COMPTABILITÉ ANALYTIQUE D'EXPLOITATION
ET CONTRÔLE DE GESTION (050)**

Question 1 (30 points)

Le magasin « Ski Alpin » loue du matériel de sports de montagne. Son activité est saisonnière et irrégulière. Le tableau suivant nous donne la prévision de chiffre d'affaires (HTVA) pour l'année 2014.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
55.000 €	50.000 €	45.000 €	38.000 €	14.000 €	FERMÉ
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FERMÉ	FERMÉ	38.000 €	40.000 €	52.000 €	60.000 €

Les charges de structure de « Ski Alpin » sont principalement constituées de loyer des installations, d'amortissement du matériel loué, d'assurances etc. et sont évaluées à 220.000 € HTVA pour l'année 2014. Les charges variables représentent 30 % du chiffre d'affaires.

Questions :

- a) Quel est le résultat prévu pour l'année 2014 ? (5 points)
- b) Quel est son seuil de rentabilité et à quelle date (environ) l'atteindra-t-elle ? (5 points)
- c) Quelle est sa marge de sécurité ? (5 points)
- d) Le gérant se fixe comme objectif d'augmenter son bénéfice de 20.000 € par rapport aux prévisions de 2014. Il envisage d'acquérir du nouveau matériel à mettre en location. Les charges fixes liées à cette nouvelle acquisition sont évaluées à 7.500 €. Quelle serait l'augmentation du chiffre d'affaires à réaliser dans ces nouvelles conditions, les charges variables restant proportionnelles ? Quel serait son nouveau seuil de rentabilité ? (10 points)
- e) Représentez graphiquement la situation annuelle. (5 points)

Question 2 10 points (5 points pour la méthode de calcul et 5 points pour les valeurs obtenues)

En début de période, une entreprise constatait un encours de départ de produit fini de 200 pièces, considérées comme $\frac{1}{4}$ finies. La valeur de cet encours est évaluée à 6.000 €.

Durant la période 1500 pièces ont été mises en production et 1600 ont été mises en stock. Restent donc en fabrication 100 pièces considérées comme à $\frac{3}{4}$ terminées.

Les charges de la période ont été de 111.250 € :

- Matières premières : 30.000 € (mises en œuvre en début de fabrication) ;
- Charges de production : 81.250 € se répartissant proportionnellement durant le processus de fabrication.

L'entreprise utilise la méthode FIFO.

Calculez la valeur de l'encours de fin de période et la valeur de la production stockée. Vous travaillez avec 3 décimales.

Question 3 (30 points)

Une société est spécialisée dans l'assemblage de circuits électroniques (C1 et C2) à l'aide de composants (A, B et C). Elle travaille en flux tendus (pas de stock).

Voici un tableau résumé de l'exploitation mensuel de cette entreprise :

Composants	Circuit C1	Circuit C2	€/UNITÉ
A	1	1	25
B	1	2	50
C		1	45
Temps d'assemblage	15 minutes	20 minutes	100/heure
Nombre de séries	20	100	
Taille de la série	500 C1	75 C1	
Quantités Produites et vendues	10.000 C1	7.500 C1	
Prix de vente unitaire	180	400	
Charges Indirectes	Achats	Production	Distribution
Montant en €	202.500	1.200.000	480.000
Unité d'œuvre	1 € d'achat	1 minute de MO	1 € de CA

Une analyse plus approfondie nous permet de subdiviser les sections approvisionnements, production et distribution suivant les activités suivantes :

Approvisionnements		Inducteur
Gestion des marchés	81.000	1 € acheté
Réception composant	121.500	Unité achetée
Production		Inducteur
Préparation	360.000	Nombre série
Assemblage	840.000	Temps de MO
Distribution		Inducteur
Expéditions	180.000	Nombre série
Administration des ventes	300.000	1 € de CA

Calculez le résultat obtenu sur chaque circuit C1 et C2 en utilisant :

- La méthode de calcul traditionnelle des sections homogènes (10 points) ;
- La méthode de l'activity based costing (15 points) ;
- Commentez les différences entre les deux méthodes (5 points).

***POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse
QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE***

***VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « « GESTION
DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE »***

***VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR
CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM***

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

***RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE
QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.***

AVD/hm/12/10/2013

<p>EXAMEN D'ADMISSION – GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE (060)</p>
--

Question 1 (6 points)

Qu'entend-on par « évaluation du risque » (telle que définie dans le rapport COSO) et pourquoi cet aspect est-il important dans l'appréciation du système de contrôle interne ?

Question 2 (8 points)

Quels sont les procédures qui permettent d'assurer l'exactitude des transactions enregistrées dans le système d'inventaire permanent des stocks ?

Question 3 (6 points)

Quelles sont les caractéristiques essentielles qui différencient le contrôle interne dans une petite entreprise par rapport à celui d'une grande entreprise ?

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « AUDIT ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/hm/12/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – AUDIT ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (070)

Question 1

Lorsqu'un auditeur externe effectue un contrôle légal des comptes, sa mission est qualifiée de « contrôle plénier ». Qu'entend-on par contrôle plénier? Quelles sont les autres formes de contrôle auxquelles un auditeur externe peut être confronté ? [/4]

Question 2

Quels sont les avantages et les inconvénients de la vérification physique en tant que procédure de contrôle ? [/ 4]

Question 3

Qu'est-ce qu'un rapport de gestion? Quel rôle le contrôleur légal des comptes joue-t-il à l'égard de ce rapport? [/4]

Question 4

Dans le jargon professionnel, il est parfois question d'« opinion modifiée » (« *modified opinion* »). A quoi correspond ce concept ? Quel(s) cas de figure couvre-t-il ? [/8]

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LE QUESTIONNAIRE.

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT SUR CHAQUE PAGE.

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

AVD/hm/19/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – NORMES D'AUDIT INTERNATIONALES (090)

Instructions :

Ce questionnaire reprend 20 questions à choix multiples. Chaque question reprend soit 4 choix parmi lesquels seul 1 choix est correct, soit une vrai ou faux. Il vous est demandé d'entourer la bonne affirmation. Une bonne affirmation donne droit à 3 points, une affirmation fausse donne -1, pas d'affirmation 0.

Question 1

Afin d'obtenir une assurance raisonnable, l'auditeur doit recueillir des éléments probants afin de réduire le risque d'audit à un niveau suffisamment faible pour être acceptable et ainsi être en mesure de tirer des conclusions raisonnables sur lesquelles fonder son opinion. Ces éléments probants doivent être :

1. Suffisants ;
2. Étendus ;
3. Appropriés.

I : Réponse 1

II : Réponse 2

III : Réponses 1 et 2

IV : Réponses 1 et 3

Question 2

La documentation de l'audit sert également à d'autres objectifs. Parmi les suivants, quels sont ses objectifs additionnels :

1. Aider l'équipe de mission dans la planification et la réalisation de l'audit;
2. Rendre l'équipe responsable de ses travaux ;
3. Permettre la conduite d'inspections externes, conformément aux exigences des textes légaux, réglementaires ou autres applicables.

- I : Seule l'affirmation 1 est correcte
II : Seules les affirmations 1 et 2 sont correctes
III : Aucune affirmation n'est correcte
IV : Toutes les affirmations sont correctes

Question 3

Sur base des procédures d'audit réalisées, l'auditeur peut identifier une ou plusieurs faiblesses du contrôle interne. Il doit alors déterminer, si, prises individuellement ou ensemble, celles-ci constituent des faiblesses significatives :

1. L'auditeur doit communiquer par écrit, aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, les faiblesses significatives du contrôle interne ;
2. L'auditeur doit communiquer par écrit les faiblesses significatives du contrôle interne ;
3. L'auditeur doit communiquer, à la direction, à un niveau hiérarchique approprié, les faiblesses significatives du contrôle interne à moins qu'il ne soit inapproprié de les communiquer directement à la direction en la circonstance.

- I : Seule l'affirmation 2 est correcte
II : Seules les affirmations 1 et 2 sont correctes
III : Seules les affirmations 2 et 3 sont correctes
IV : Toutes les affirmations sont correctes

Question 4

Lorsque un état financier couvre une période comptable de plus ou moins que 12 mois, comme cela peut être le cas pour une entité nouvellement créée, ou lors d'un changement de date de clôture d'un exercice, laquelle des formulations suivantes, en lien avec le seuil de signification, est correcte ?

1. Lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 6 mois seulement, le seuil de signification est calculé sur les ventes extrapolées sur 12 mois ;
2. Lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 6 mois seulement, le seuil de signification est alors calculé à partir du montant de ces ventes sur 6 mois ;
3. Lorsque les ventes sont l'élément de référence et que la période comptable est de 18 mois, le seuil de signification est alors calculé sur les ventes de 12 mois.

- I : réponse 1
II : réponse 2
III : réponse 3
IV : aucune des propositions n'est correcte

Question 5

Quelles circonstances pourraient amener l'auditeur à déterminer que des anomalies sont significatives, alors que leurs montants sont inférieurs au seuil de signification pour les états financiers :

1. Elles affectent la conformité à des exigences réglementaires;
2. Elles affectent la conformité aux clauses restrictives de contrats d'emprunt ou à d'autres exigences contractuelles ;
3. Elles ont trait à des choix erronés ou à l'application incorrecte d'une méthode comptable, qui a une incidence non significative sur les états financiers de la période considérée, mais qui aura probablement une incidence significative sur les états financiers des périodes futures.

- I : réponse 1 et 2
II : réponse 2 et 3
III : réponse 1 et 3
IV : toutes les propositions sont correctes

Question 6

Si la direction refuse de permettre à l'auditeur d'adresser une demande de confirmation, celui-ci doit :

1. Notuler les motifs de ce refus dans les papiers de travail;
2. Évaluer les incidences du refus de la direction sur l'évaluation des risques d'anomalies significatives concernés, y compris du risque de fraude, et sur la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures d'audit à effectuer ;
3. Mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives destinées à recueillir des éléments probants pertinents et fiables.

- I : la réponse 1 est incorrecte
II : la réponse 2 est incorrecte
III : la réponse 3 est incorrecte
IV : toutes les réponses sont incorrectes

Question 7

Lors de procédure analytique, la fiabilité des données est influencée par :

1. La source des informations disponibles ;
2. La comparabilité des informations disponibles ;
3. La nature et la pertinence des informations disponibles ;
4. Les contrôles sur la préparation des informations.

- I : Seule l'affirmation 1 est correcte
II : Seules les affirmations 1 et 2 sont correctes
III : Seules les affirmations 1, 2 et 3 sont correctes
IV : Toutes les affirmations sont correctes

Question 8

Dans une approche statistique, les éléments retenus pour le sondage sont sélectionnés de manière à ce que :

1. Chacune des unités d'échantillonnage ait une chance préalablement connue d'être sélectionnée ;
2. Les éléments présentant des attributs typiques de la population considérée ne sont pas repris.

- I : la réponse 1 est correcte
II : la réponse 2 est correcte
III : les deux réponses sont fausses
IV : les deux réponses sont correctes

Question 9

Au sujet des parties liées et des relations entre elles, laquelle des affirmations suivantes est correcte :

1. Le contrôle est le pouvoir de décider des politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de retirer le bénéfice de ses activités ;
2. Le contrôle est le pouvoir de participer aux décisions des politiques financières et opérationnelles d'une entité ;
3. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions portant sur les politiques financières et opérationnelles d'une entité sans en détenir le contrôle ;
4. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions portant sur les politiques financières et opérationnelles d'une entité tout en détenant le contrôle sur ces politiques.

- I : la réponse 1 est correcte
II : les réponses 1 et 3 sont correctes
III : la réponse 4 est correcte
IV : les réponses 2 et 4 sont correctes

Question 10

Après la date de clôture de l'exercice, l'entreprise est touchée par un incendie entraînant des dommages importants à l'une des usines. Le rapport d'audit n'est pas encore émis. Que doit faire l'auditeur :

1. C'est la preuve de conditions qui naissent après la date de clôture de l'exercice mais qui ne doivent pas être reflétées dans les états financiers. Une note explicative doit toutefois être ajoutée ;
2. C'est la preuve de conditions qui existent à la date de clôture de l'exercice et qui doivent être reflétés dans les états financiers ;
3. C'est un événement postérieur à la date de clôture qui ne doit pas être indiqué dans les états financiers, de quelques manières que ce soient ;
4. Cet événement doit être reflété dans les états financiers.

- I : la réponse 1 est correcte
II : les réponses 1 et 3 sont correctes
III : la réponse 4 est correcte
IV : les réponses 2 et 4 sont correctes

Question 11

Au-delà de la période couvrant l'appréciation de la direction quant à sa capacité de poursuivre son exploitation, quelles procédures l'auditeur doit-il mettre en place afin d'apprécier la continuité d'exploitation de la société ?

1. L'auditeur doit revoir les états financiers intermédiaires de la société pour la période survenant après celle couverte par l'évaluation et ainsi évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation ;
2. L'auditeur doit s'enquérir, auprès de la direction, d'événements ou de conditions dont elle aurait connaissance ;
3. L'auditeur doit s'enquérir, auprès des personnes constituant le gouvernement d'entreprise, d'événements ou de conditions dont elle aurait connaissance.

- I : la réponse 1 est correcte
II : la réponse 2 est correcte
III : la réponse 3 est correcte
IV : toutes les réponses sont correctes

Question 12

Pour les besoins des Normes ISA, le terme diffus (ou non circonscrit) est utilisé pour décrire les incidences sur les états financiers, ou les incidences possibles sur ceux-ci, des anomalies qui, selon le jugement de l'auditeur :

1. Ne sont pas circonscrites à des éléments, comptes ou rubriques spécifiques des états financiers;
2. Représentent ou peuvent représenter, si elles sont circonscrites à des éléments, comptes ou rubriques spécifiques, une proportion importante des états financiers ;
3. Au regard des informations fournies, sont fondamentales pour la compréhension de l'utilisateur des états financiers.

I : la réponse 1 est correcte

II : la réponse 2 est correcte

III : aucune des réponses précédentes n'est correcte

IV : toutes les réponses sont correctes

Question 13

Indiquez si la phrase suivante est correcte :

Lorsque l'auditeur juge nécessaire d'exprimer une opinion défavorable ou de formuler une impossibilité d'exprimer une opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble, le rapport peut néanmoins comprendre une opinion non modifiée sur la base du même référentiel comptable sur un état financier unique ou un ou plusieurs éléments, comptes ou rubriques spécifiques d'un état financier. Et ceci, lorsque l'auditeur a acquis des éléments probants suffisants et appropriés qui permettent de déterminer que ces éléments spécifiques ne contiennent pas d'erreurs matérielles.

I : vrai

II : faux

Question 14

Parmi les affirmations suivantes, laquelle est correcte ?

Lorsque l'auditeur rend compte de ses obligations dans son rapport d'audit en matière de données comparatives, deux approches différentes peuvent être abordées:

1. Pour les chiffres correspondants, l'opinion de l'auditeur sur les états financiers se réfère uniquement à la période en cours ;
2. Pour les états financiers comparatifs, l'opinion de l'auditeur se réfère à chacune des périodes pour laquelle des états financiers sont présentés.

- I : L'affirmation 1 est correcte
- II : L'affirmation 2 est correcte
- III : Les affirmations 1 et 2 sont correctes
- IV : Les affirmations 1, 2 ne sont pas correctes

Question 15

Indiquez si la phrase suivante est correcte :

Un état financier audité pris isolément, ou un élément spécifique audité d'un état financier peut être publié en même temps que le jeu complet d'états financiers de l'entité. L'auditeur doit également différencier l'opinion exprimée sur l'état financier pris isolément ou sur l'élément spécifique d'un état financier de celle exprimée sur le jeu complet d'états financiers.

- I : vrai
- II : faux

Question 16

Laquelle des affirmations suivantes est correcte :

1. L'auditeur effectuant l'examen limité d'informations financières intermédiaires devrait obtenir de la direction des déclarations écrites portant sur la reconnaissance de sa responsabilité dans la conception et la mise en œuvre d'un contrôle interne propre à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs ;
2. Lorsqu'une incertitude significative provenant d'événements ou de conditions susceptibles de jeter un doute sur la capacité de l'entité à poursuivre son activité n'est pas décrite de manière adéquate dans l'information financière intermédiaire, l'auditeur devrait ajouter un paragraphe explicatif afin de mettre l'accent sur cette incertitude matérielle lié à cet événement ou cette condition susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- I : L'affirmation 1 est correcte
- II : L'affirmation 2 est correcte
- III : Les affirmations 1 et 2 sont correctes
- IV : Les affirmations 1 et 2 ne sont pas correctes

Question 17

Si, en raison de circonstances imprévues, l'auditeur n'est pas en mesure d'assister à la prise d'inventaire physique des stocks et que ces derniers ne sont pas significatifs au regard des états financiers :

1. Il doit réaliser ou observer quelques comptages physiques à une date autre et mettre en oeuvre des procédures d'audit alternatives sur les mouvements intervenus entre les deux dates ;
2. Il modifie son rapport d'audit ;
3. Il doit mettre en œuvre des procédures d'audit alternatives afin de recueillir des éléments probants sur l'existence et l'état des stocks.

- I : la réponse 1 est correcte
II : la réponse 2 est correcte
III : la réponse 3 est correcte
IV : toutes les réponses sont correctes
V : aucune des réponses n'est correcte

Question 18

L'auditeur doit concevoir et réaliser des procédures d'audit répondant aux risques évalués d'anomalies significatives au niveau des assertions. Lors de la conception de procédures d'audit complémentaires, l'auditeur doit prendre en compte :

1. L'efficacité du fonctionnement des contrôles ;
2. La possibilité de l'existence d'anomalies significatives dues aux caractéristiques spécifiques du flux d'opérations, du solde de comptes ou de l'information fournie dans les états financiers, et si l'évaluation des risques prend en compte les contrôles concernés requérant de l'auditeur de recueillir des éléments probants déterminant si les contrôles fonctionnent efficacement ;
3. Si les risques significatifs sont applicables.

- I : L'affirmation 1 est correcte
II : L'affirmation 2 est correcte
III : L'affirmation 3 est correcte
IV : Les affirmations 1 et 2 sont correctes

Question 19

Dans quel cas, l'auditeur doit obtenir un avis juridique :

1. La direction ne fournit pas suffisamment d'information qui prouve que la société est conforme aux lois et règlements et, selon le jugement de l'auditeur, l'effet de la non-conformité suspectée pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers ;
2. Lorsqu'il n'y a pas d'instance supérieure à la direction, ou aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise, et que ces derniers sont suspectés de ne pas être conforme aux lois et règlements ;
3. Les instances supérieures n'ont pas donné suite à la communication faite par l'auditeur (dans le cas où la direction, ou les personnes constituant le gouvernement d'entreprise, sont suspectées de ne pas les respecter).

- I : L'affirmation 1 est correcte
II : L'affirmation 2 est correcte
III : Les affirmations 1 et 2 sont correctes
IV : Les affirmations 1, 2 et 3 sont correctes

Question 20

Quels éléments peuvent être classifiés comme étant un élément probant ou qu'est-ce qui peut être considéré comme une importante source d'éléments probants :

1. Les informations qui justifient et corroborent les assertions de la direction ;
2. Les informations qui contredisent les assertions de la direction ;
3. L'absence d'information.

- I : L'affirmation 1 est correcte
II : L'affirmation 3 est correcte
III : Les affirmations 1 et 2 sont correctes
IV : Les affirmations 1, 2 et 3 sont correctes

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LE QUESTIONNAIRE.

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT SUR CHAQUE PAGE.

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

AVD/hm/26/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT DES SOCIÉTÉS (111)

1. La société X dépose ses comptes annuels près de trois mois après le délai légalement fixé, soit trente jours après que les comptes annuels aient été approuvés et au plus tard sept mois après la date de clôture de l'exercice. (5 points)

- La société risque dans ce cas uniquement une amende administrative;
- Il n'y a pas de sanctions en cas de dépôt tardif ;
- La société risque une amende administrative; la société peut également engager sa responsabilité pour les dommages résultant de ce dépôt tardif à l'égard des tiers, pour autant qu'ils prouvent avoir subi des dommages en raison de cela ;
- La société risque une amende administrative ; la société peut également engager sa responsabilité pour les dommages résultant de ce dépôt tardif à l'égard des tiers : les dommages subis par les tiers étant présumés de façon réfragable résulter de ce retard.

2. Laquelle des déclarations suivantes est correcte ? (5 points)

- Une clause régulièrement publiée dans les statuts d'une SPRL composée de trois gérants prévoit que les gérants représentent la société uniquement de façon collégiale. Cependant, une telle clause n'est pas opposable aux tiers puisque le pouvoir de représentation des gérants d'une SPRL est toujours individuel;
- Le conseil d'administration d'une SA peut déléguer son pouvoir de représentation pour une opération particulière à un employé de la société, mais des restrictions à ce pouvoir de représentation ne seront jamais opposables aux tiers, même si cette délégation de pouvoir a été publiée ;
- L'objet social d'une SNC est opposable aux tiers. L'objet social statutaire doit, à cet effet, toujours être publié;
- Le gérant unique d'une SPRL peut déléguer son pouvoir de représentation pour une opération particulière à un employé de la société. Les restrictions à ce pouvoir de représentation sont en principe opposables aux tiers, indépendamment de la publication ou non de la délégation de pouvoir.

3. Dans une société anonyme (5 points)

- l'assemblée générale extraordinaire doit être tenue devant notaire ;
- le conseil d'administration, sur la base de son pouvoir résiduaire, est compétent pour apporter des avoirs en espèces dans le capital d'une autre société ;
- le conseil d'administration, sur la base de son pouvoir résiduaire, est compétent pour effectuer un apport en nature, telle qu'une branche d'activités d'une société, dans le capital d'une autre société ;
- aucune des propositions qui précèdent n'est correcte.

4. La SA BELLE VUE, spécialisée dans la production et la vente de cartes postales belges, est constituée en 2008 par Ann VERCAMMEN, son mari Bert PEETERS, leur fils Eric DONCIERS et leur belle-fille Ella BRABANDER. Bert PEETERS possède 40% des actions, Ann VERCAMMEN 30%, Eric DONCIERS 25% et Ella BRABANDER 5%. Ils siègent tous au conseil d'administration de la SA, lequel est présidé par Bert PEETERS. Les statuts de la SA disposent qu'un administrateur peut être révoqué par l'assemblée générale à une majorité de 70%. Bert PEETERS débute en 2009 une relation amoureuse avec la secrétaire de la société. Ann VERCAMMEN est furieuse et souhaite que son mari quitte la société aussi bien en tant qu'administrateur qu'en tant qu'actionnaire. (5 points)

Quelle affirmation est correcte?

- Ann VERCAMMEN et Eric DONCIERS peuvent ensemble, lors de l'assemblée générale mettre un terme au mandat d'administrateur de Bert PEETERS. Ann VERCAMMEN peut uniquement avec Eric DONCIERS réclamer l'exclusion de Bert PEETERS en tant qu'actionnaire.
- Ann VERCAMMEN et Eric DONCIERS peuvent mettre un terme au mandat d'administrateur de Bert PEETERS lors de l'assemblée générale. Ann VERCAMMEN peut seule réclamer l'exclusion de Bert PEETERS en tant qu'actionnaire.
- Ann VERCAMMEN et Eric DONCIERS ne peuvent pas lors de l'assemblée générale mettre un terme au mandat d'administrateur de Bert PEETERS. Ann VERCAMMEN peut uniquement avec Eric DONCIERS réclamer l'exclusion de Bert PEETERS en tant qu'actionnaire.
- Ann VERCAMMEN et Eric DONCIERS ne peuvent pas lors de l'assemblée générale mettre un terme au mandat d'administrateur de Bert PEETERS. Ann VERCAMMEN peut seule réclamer l'exclusion de Bert PEETERS en tant qu'actionnaire.

5. Le commissaire d'une société (5 points)

- A une responsabilité illimitée et engage donc l'intégralité de son patrimoine pour ses fautes professionnelles;
- Est responsable uniquement à concurrence de 3 millions EUR ou 12 millions EUR, selon que la société à contrôler est ou non une société cotée, même lorsqu'il s'agit d'une faute intentionnelle;
- Est responsable uniquement à concurrence de 3 millions EUR ou 12 millions EUR, selon que la société à contrôler est ou non une société cotée, sauf lorsqu'il s'agit d'une faute intentionnelle;
- Est responsable uniquement à concurrence de 3 millions EUR, sauf lorsqu'il s'agit d'une faute intentionnelle.

6. Le bilan d'une SA se présente comme suit : (5 points)

Actif		Passif	
Immobilisations corporelles	200.000	Capital	250.000
Valeurs disponibles	150.000	Bénéfices reportés	50.000
		Dettes	50.000
Total	350.000	Total	350.000

Le capital est réparti en 1.000 actions.

Supposons que la SA souhaite procéder à une augmentation de capital de 50.000. Calculez la prime d'émission nécessaire afin de maintenir la valeur intrinsèque de l'ensemble des actions émises avant l'augmentation de capital. Vous pouvez partir du précepte que toutes les actions avant et après l'augmentation de capital ont la même valeur comptable.

- 10.000;
- 15.000;
- 7.500;
- 12.500.

7. Quelle affirmation est correcte ? (5 points)

- Dans une SPRL le capital social s'élève à au moins 18.550 EUR, duquel au moins 6.200 EUR doit être placé ;
- Dans une SPRL, les apports en industrie peuvent uniquement être rétribués par des titres qui représentent le capital, s'ils peuvent faire l'objet d'une évaluation économique par un commissaire ;
- Au plus tard cinq ans après la constitution d'une SPRL unipersonnelle ou à partir du moment où une SPRL unipersonnelle emploie l'équivalent de cinq employés à temps plein, cette SPRL doit augmenter son capital social ;
- Les fondateurs sont de plein droit considérés comme souscripteurs du capital qui n'est pas valablement souscrit.

8. Le quorum de présence pour une assemblée générale ordinaire requiert : (5 points)

- Qu'au moins la moitié de l'actionariat soit présente ou représentée ;
- La présence ou la représentation d'un seul actionnaire suffit ;
- Au moins trois quarts des actionnaires, à moins qu'il s'agisse d'une deuxième convocation ;
- Aucun actionnaire ne doit être présent ou représenté.

9. En mai 2013, l'on vous demande de préparer une modification des statuts pour une SA constituée pour une durée indéterminée qui limitera la durée de celle-ci au 30 juin 2013. Comment réagissez-vous? (5 points)

- Cette modification est possible moyennant le respect des exigences de quorum et de forme pour la modification des statuts ;
- Cette modification est possible si elle se fonde sur la décision d'une assemblée générale extraordinaire ;
- Cette modification n'est pas possible car cela représente de la fraude à la loi: en effet, l'on veut par une telle décision éviter l'obligation de présenter, en cas de dissolution volontaire, un état de l'actif et du passif ainsi qu'un rapport de contrôle et de gestion ;
- Ceci n'est pas possible car la durée de la société est un élément essentiel du contrat de société qui ne peut faire l'objet d'une modification des statuts.

10. Concernant le transfert d'actions qui n'ont pas été entièrement souscrites dans une SA, l'on peut constater que : (5 points)

- Un tel transfert est toujours invalide, maintenant que seules les actions entièrement souscrites peuvent être transférées ;
- Les tiers peuvent s'adresser au cédant pour contribuer aux souscriptions des actions transférées jusqu'à paiement des dettes que la société a contractées avant la publication du transfert, et ceci pendant les cinq années qui suivent cette publication ;
- Un tel transfert n'est opposable qu'aux tiers après sa publication, même s'il est démontré que le tiers concerné en avait préalablement connaissance ;
- Les tiers ne peuvent s'adresser au cédant pour contribuer aux souscriptions des actions transférées jusqu'à paiement des dettes que la société a contractées avant la publication du transfert.

11. Une société est confrontée à des pertes financières qui s'accumulent et qui menacent à la longue la continuité de l'entreprise. Esquissez les techniques prévues par le droit des sociétés pour encourager la société à réfléchir et/ou à agir et indiquez également le rôle du commissaire en rapport avec celles-ci. (50 points)

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUEE

VEUILLEZ NOTER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE « GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE »

VEUILLEZ MENTIONNER SUR CHAQUE FEUILLE RÉPONSE VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM / NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE

ECRIRE LISIBLEMENT / RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS

COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE

AVD/sh/26/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (112)

Question 1 (50 points)

L'actionnaire majoritaire d'une société belge cotée, qui estime que le gouvernement d'entreprise est inutile, inefficace et onéreux peut-il décider de ne créer aucun comité spécialisé/consultatif ? Si non, pourquoi ? Si oui, faut-il suivre certaines démarches ?

Question 2 (25 points)

Le 27 mai 2013, une société belge cotée souhaite nommer un nouveau CEO. Au cours des négociations, les avocats de ce futur CEO obtiennent qu'une clause de la convention de management prévoit un délai de préavis de 36 mois en cas de résiliation par la société. Cette clause est-elle valable ?

Question 3 (25 points)

Analysez, exemples à l'appui, en quoi l'indépendance d'un administrateur constitue un principe essentiel du gouvernement d'entreprise.

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LA FEUILLE REponse QUI VOUS A ÉTÉ DISTRIBUÉE

VEUILLEZ NOTER SUR LA OU LES FEUILLES RÉPONSES « LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES SIMILAIRES »

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION SUR CHAQUE PAGE - NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

NUMÉROTÉ CHAQUE PAGE - ECRIRE LISIBLEMENT.

RÉPONDRE DANS L'ORDRE DES QUESTIONS - COMMENCER CHAQUE QUESTION EN HAUT D'UNE NOUVELLE PAGE.

AVD/sh/12/10/2013

<p>EXAMEN D'ADMISSION – LÉGISLATION SUR LA FAILLITE ET PROCÉDURES SIMILAIRES (120)</p>

Question 1 (35 points)

- a) A quelles conditions une SA peut-elle être déclarée en faillite ? (25 points)
- b) Les conditions auxquelles une personne physique peut être déclarée en faillite sont-elles différentes de celles auxquelles une SA peut être déclarée en faillite ? (10 points)

Question 2 (25 points)

Qu'entend-on par l'excusabilité du failli ? Expliquez.

Question 3 (45 points)

Le 1^{er} janvier 2008, la SPRL FAILLITE conclut, en tant que locataire, un contrat de bail commercial de 9 ans avec Monsieur Peeters, qui est le bailleur. Ce contrat a acquis date certaine le 7 janvier 2008. Le 10 février 2011, le tribunal de commerce de Bruxelles prononce la faillite de la SPRL FAILLITE.

Le curateur peut-il résilier le contrat ? Si oui, à quelles conditions ? Le failli doit-il payer des dommages-intérêts ?

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LES FEUILLES DE QUESTIONS.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LES FEUILLES DE QUESTIONS.**

AVD/sh/12/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT CIVIL (141)

I. OCM (25 points)

Question 1

Signalez les droits qui sont immobiliers :

- Une hypothèque sur les camions d'une entreprise de production ;
- Des droits intellectuels ;
- L'obligation d'un entrepreneur de construire une maison.

Question 2

Un acte authentique est :

- Synonyme d'un acte notarié ;
- Un acte établi par un officier public compétent ;
- Un acte établi par les parties.

Question 3

« Le débiteur est tenu solidairement » :

- Est synonyme de « le débiteur est tenu personnellement sur toute sa fortune » ;
- Implique qu'en cas de pluralités de débiteurs la dette est divisée entre eux ;
- Implique qu'en cas de pluralités de débiteurs le(s) créancier(s) peut (peuvent) s'adresser à chaque débiteur pour la totalité de la dette.

Question 4

Un mandataire dépasse le pouvoir de représentation qui lui a été conféré par le mandant :

- Le mandataire doit répondre personnellement de l'acte juridique qu'il a conclu avec le tiers sans pouvoir de représentation ;
- Le mandataire a une responsabilité extracontractuelle à l'égard du tiers pour le dommage causé à celui-ci en raison du dépassement de pouvoir ;
- Le mandataire a une responsabilité contractuelle à l'égard du tiers pour le dommage causé à celui-ci en raison du dépassement de pouvoir.

Question 5

Une entreprise paie ses dettes tardivement :

- Le créancier (une entreprise) peut dans ce cas demander des intérêts moratoires, sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, en vertu de la loi sur les retards de paiement dans les transactions commerciales ;
- Le créancier (une entreprise également) peut demander des intérêts moratoires après avoir mis le débiteur en demeure, en vertu de l'article 1153 du Code civil ;
- Le créancier (une entreprise) peut demander une astreinte afin de forcer le paiement.

II. Questions ouvertes (75 points)

Question 1 (40 points)

Monsieur Robert est pharmacien. Il achète un appartement dans le but d'y établir son officine. Le pharmacien croyait exercer une profession libérale – ce qui, en vertu de l'acte de base, lui permettait d'utiliser son appartement à des fins professionnelles – alors que la profession de pharmacien est réputée commerciale par la loi. Par conséquent, Monsieur Robert ne pourra pas installer son officine dans l'immeuble et ne sait que faire de celui-ci.

Peut-il remettre en cause la vente ? Sur quelle(s) base(s) ?

Question 2 (35 points)

La cession de créances est-elle autorisée en droit belge ? Si oui, à quelles conditions ?

**VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LES FEUILLES DE QUESTION.
NE PAS MENTIONNER VOTRE NOM SUR LES FEUILLES DE QUESTIONS.**

AVD/sh/12/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – DROIT COMMERCIAL (142)

I. QCM (25 points)

Question 1

En matière de preuve des contrats commerciaux :

- Le juge doit tenir compte d'une comptabilité régulièrement tenue ;
- Une facture protestée par un commerçant vaut preuve de l'existence d'un contrat de vente ;
- Le juge peut accepter des témoignages pour des contrats ayant une valeur supérieure à 375 euros ;
- Un écrit est requis pour toute valeur supérieure à 375 euros.

Question 2

La SPRL Autoland agit, via internet, comme intermédiaire entre des vendeurs de voitures professionnels et des personnes désirant acheter une voiture d'occasion. Elle dispose d'un public fortement variable de vendeurs et d'acheteurs potentiels qu'elle met en contact les uns avec les autres. Dans le cadre de chaque activité d'intermédiation elle communique clairement ses propres données ainsi que les mots « agissant pour son compte propre ». Comment doit être qualifié le contrat d'intermédiation ?

- Contrat d'agence commerciale ;
- Contrat de franchise ;
- Contrat de courtage ;
- Contrat de mandat.

Question 3

Un fonds de commerce :

- Contient les éléments limitativement déterminés par la loi sur la mise en gage du fonds de commerce ;
- Contient toujours la clientèle et varie pour le reste en fonction des circonstances concrètes ;
- Contient les éléments déterminés par les parties ;
- Contient uniquement le bien immobilier dans lequel se situe le commerce.

Question 4

A cède à C la créance qu'il possède contre B. Après cette cession, B peut valablement payer :

- A ou C ;
- Seulement C ;
- A tant que la cession n'a pas été notifiée à B ou que B ne l'a pas reconnue ;
- Seulement C à partir du moment où B a donné son accord pour la cession.

Question 5

Le caractère commercial d'une société est déterminé par :

- L'objet statutaire de la société ;
- L'activité réellement exercée ;
- La forme juridique de la société ;
- L'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises.

II. Questions ouvertes (75 points)

Question 1 (40 points)

Durant le mois de janvier, la société informatique Winputer a accompli différentes prestations de services au profit de la SPRL Jomatex.

La facture de Winputer a été adressée à la SPRL Jomatex dans le courant du mois de février.

Malgré des mises en demeure répétées, la SPRL Jomatex n'a ni payé le moindre centime ni répondu aux différentes lettres.

- 1) Nous sommes à présent au mois de juillet et Winputer envisage de réclamer en justice le paiement de la facture.

Quelle juridiction est compétente, sachant que la facture est de 2.277, 83 € ?
Votre réponse serait-elle différente si la facture était de 754, 12 € ?

- 2) L'affaire est finalement introduite. Devant la juridiction compétente, Jomatex avance comme argument qu'aucun contrat n'a été signé entre les deux sociétés et qu'elle n'est redevable d'aucun montant à Winputer.

Quels arguments la société Winputer peut-elle soulever pour contrer l'argument de Jomatex ?

Question 2 (35 points)

Quels sont les modes de dissolution du contrat de concession de vente conclu pour une durée indéterminée ?

Numéro d'identification : _____

POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LE QUESTIONNAIRE.

VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT SUR CHAQUE PAGE.

NE PAS INDIQUER VOTRE NOM

AVD/sh/19/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION – TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
SYSTÈMES INFORMATIQUES (160)**

I. Questions ouvertes : /7

1. Explicitez et commentez les principes essentiels suivants, que des systèmes d'information fiables doivent respecter : confidentiality, privacy, integrity, traceability and availability.

Numéro d'identification : _____

2. Expliquez ce qu'est le XBRL et quels sont les avantages de l'utilisation de XBRL.

II. Questions à choix multiples : /5

Pour chacune des questions à choix multiples ci-dessous, il y a très précisément une seule réponse exacte. Laquelle ?

Le barème de notation suivant est appliqué :

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour une absence de réponse*
- *-1 point pour une réponse incorrecte*

1. est un outil de gestion qui regroupe des mesures de performance selon 4 perspectives : les finances, les clients, les processus internes, le développement et l'innovation.
 - a. COBIT ;
 - b. Balanced Scorecard ;
 - c. Enterprise Risk Management Framework ;
 - d. SOX.

2. Lors du développement d'un nouveau système d'information, les besoins informationnels auxquels le système doit satisfaire sont décrits lors de :
 - a. La conception du système ;
 - b. La phase de test ;
 - c. L'analyse du système ;
 - d. L'implémentation du système.

3. est un système multifonctionnel, qui fournit un cadre pour l'intégration et l'automatisation des processus d'entreprises qui jouent un rôle dans la fabrication, la logistique, la distribution, la comptabilité, la gestion financière et la gestion des ressources humaines.
 - a. Accounting information system ;
 - b. Système ERP ;
 - c. Supply chain management system ;
 - d. Decision support system.

4. L'analyse des journaux, les systèmes de détection d'intrusion, les balances âgées et les rapprochements entre fichiers sont des exemples de :
 - a. Contrôles préventifs ;
 - b. Contrôles de détection ;
 - c. Contrôles correctifs ;
 - d. Contrôles d'accès.

5. Laquelle des caractéristiques suivantes n'est pas une caractéristique de la programmation orientée-objet ?
 - a. Les objets d'un programme orienté-objet qui est exécuté forment un système parce que les objets interagissent entre eux via l'échange de messages.
 - b. Un langage de programmation orienté-objet est un langage de programmation non procédural parce que les actions exécutées sur les objets ne ressemblent pas à des traitements mathématiques.
 - c. Une application logicielle orientée-objet contient du code source qui, en comparaison avec des applications non orientées-objet, est plus facile à réutiliser.
 - d. Le concept de classe des langages de programmation orientés-objet a pour effet que les attributs et méthodes d'un type d'objet sont décrits ensemble.

6. La mise en œuvre d'un progiciel CRM (Customer Relationship Management) est indiquée lorsqu'on souhaite :
 - a. Mieux gérer les relations avec les fournisseurs ;
 - b. Etendre une application existante avec un module de datawarehousing ;
 - c. Mieux coordonner les processus de marketing, de vente et de fourniture de services ;
 - d. Améliorer la collecte et l'enregistrement de la connaissance au sein de l'organisation.

7. Pour rechercher des données dans une base de données relationnelle, on peut faire usage de :
 - a. URL ;
 - b. HTML ;
 - c. un langage de définition de données (DDL) ;
 - d. SQL.

8. Un serveur de réseau :
 - a. Règle l'utilisation partagée de progiciels par les stations de travail dans un réseau ;
 - b. Fournit du traitement en temps partagé pour les tâches qui sont trop importantes pour être traitées par une station de travail ;
 - c. Contrôle l'usage partagé des bases de données par les stations de travail dans un réseau ;
 - d. Tout ce qui précède est d'application.

III. Les affirmations suivantes sont-elles vraies ou fausses ? /5

Le barème de notation suivant est appliqué :

- *+1 point pour une réponse correcte*
- *0 point pour une absence de réponse*
- *-1 point pour une réponse incorrecte*

1. Le Hashing est une technique par laquelle une clé privée et une clé publique sont générées pour la sécurisation des données.

.....

2. On peut considérer un numéro ISBN comme une clé potentielle pour une table gérant l'inventaire de tous les livres d'une bibliothèque. Toutefois, la bibliothèque contient parfois plusieurs exemplaires de ses ouvrages les plus populaires.

.....

3. COBIT est un cadre de référence pour la mise en œuvre structurée et l'évaluation du système de gestion de l'informatique d'une organisation.

.....

4. Le déni de service consiste à prendre de manière illicite le contrôle d'un ordinateur d'autrui afin d'exécuter des activités illicites.

.....

5. Un mur coupe-feu (firewall) pour un réseau est un système informatique qui protège le réseau contre les intrus.

.....

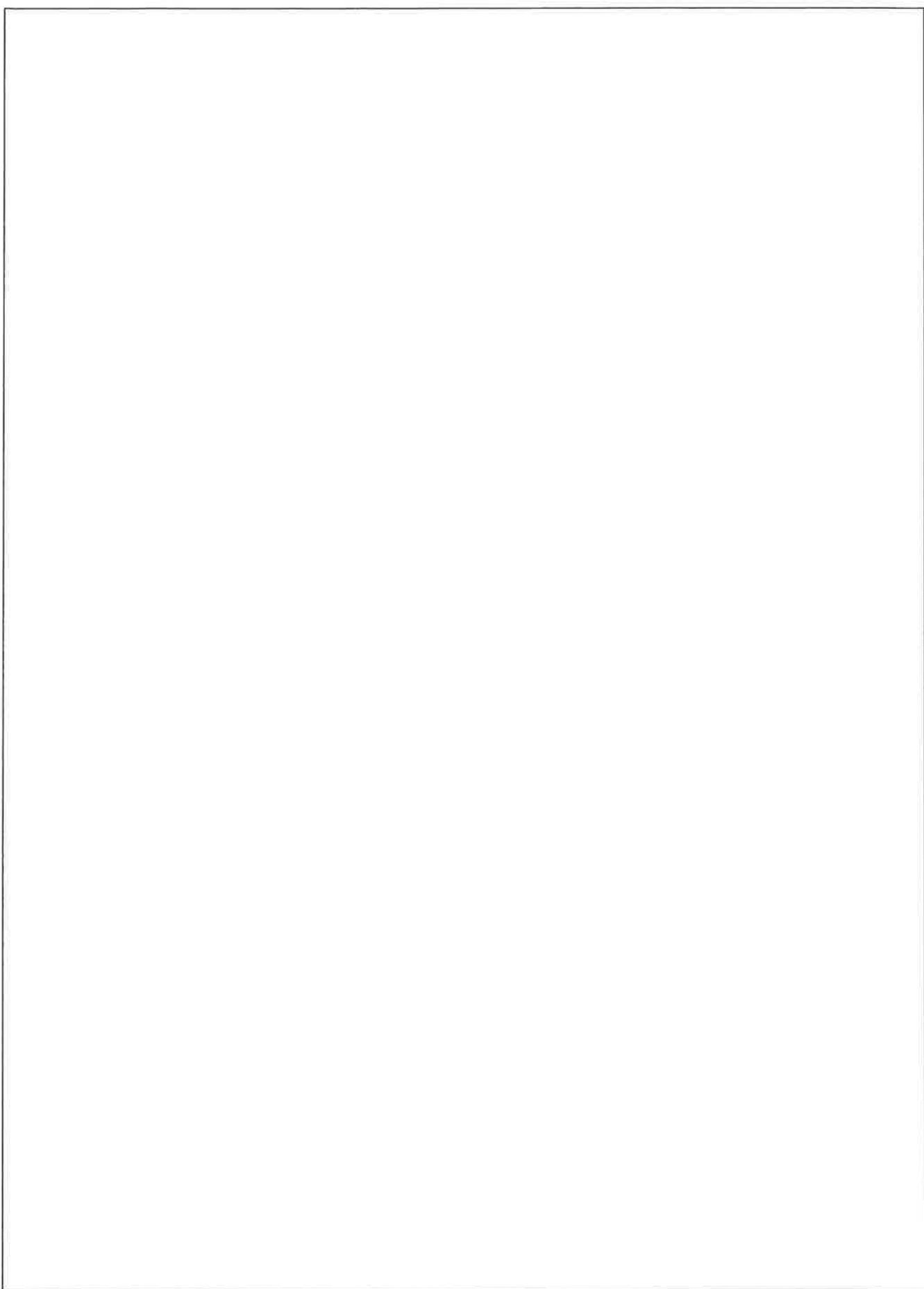
VEUILLEZ RÉPONDRE SUR LE QUESTIONNAIRE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM.

AVD/hm/19/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION-ÉCONOMIE COMMERCIALE, GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE-(170)

QUESTION I (40 points)

- I.a) : Qu'appelle-t-on une politique monétaire expansionniste?
- I.b) : Quels sont les objectifs de la Banque Centrale Européenne et ses outils de politique monétaire?
- I.c) : Un euro fort est-ce bon ou mauvais ? Discutez-en.



QUESTION II (30 points)

- II.a) : Les abus de position dominante sont condamnés par les autorités européennes de la Concurrence. Pourquoi ?
- II.b) Comment l'indice de Lerner (à définir) permet-il de mesurer ces abus ?

QUESTION III (30 points)

III. a) : Qu'appelle-t-on l'élasticité croisée de la demande?

III. b) : Quelles en sont les valeurs de référence et leur interprétation?

III. c) : Quelle information donne-t-elle aux entreprises?

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR UNE FEUILLE-RÉPONSE. NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM.

AVD/sh/19/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – MATHÉMATIQUES (181)

1. Considérons la fonction : (20 points au total)

$$f(x, y) = \frac{\ln(x) + 1}{y}$$

a. Calculer ses dérivées partielles (10 points)

$$\frac{\partial f}{\partial x}(x, y) = ?$$

$$\frac{\partial f}{\partial y}(x, y) = ?$$

b. Partant du point (e, 2), calculer :

$$\frac{\partial f}{\partial y}(e, 2) = ?$$

et calculer la variation Δy de y qui conduirait à une variation de la fonction f égale à 0,1. (10 points)

2. Considérons une fonction revenu R définie en fonction de la variable production q suivant approximativement (20 points au total) :

$$R(q) = 3q\sqrt{q-250}$$

a. Interpréter économiquement le domaine de la fonction. (5 points)

b. Partant d'une production initiale de 500 unités, calculer l'accroissement de production qui amènera un accroissement de revenus d'environ 2500 unités monétaires. Justifiez vos calculs. (15 points)

3. Considérons la fonction de demande suivante exprimée en fonction du prix p (30 points au total):

$$D(p) = 0,5 p^2 - 25 p + 1\,000$$

a. Définir la notion d'élasticité et interpréter cette notion. (10 points)

b. Calculer l'élasticité de la demande pour la valeur $p = 5$. (10 points)

c. Utiliser les propriétés de l'élasticité pour déterminer de combien de % le prix $p = 5$ doit croître pour engendrer une diminution de la demande de 1%. (10 points)

4. Calculer les intégrales définies suivantes (30 points au total):

$$\int_0^1 \frac{2x^2}{(1+x^3)^4} dx \text{ (15 points)}$$

$$\int_{-1}^1 x^2 e^x dx \text{ (15 points)}$$

VEUILLEZ RÉPONDRE SUR UNE FEUILLE-RÉPONSE AVEC MENTION DU TITRE « STATISTIQUES ». NE PAS Y MENTIONNER VOTRE NOM.

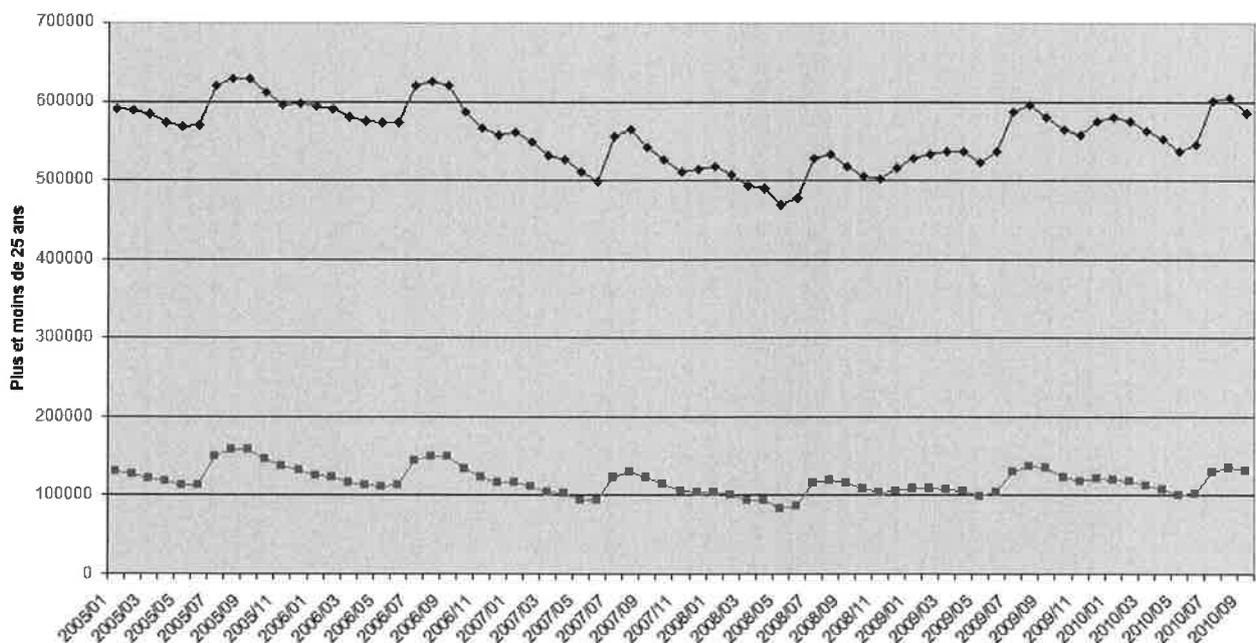
AVD/sh/19/10/2013

EXAMEN D'ADMISSION – STATISTIQUES (182)

1. Statistique descriptive

On étudie la série bivariable décrivant l'évolution du nombre des chômeurs de plus et moins de 25 ans en Belgique. La série couvre les observations (69) de janvier 2005 à septembre 2010. Notons X la variable « chômeurs de plus de 25 ans » et Y la variable « chômeurs de moins de 25 ans ». On observe les deux chroniques suivantes :

Evolution des chômeurs en Belgique



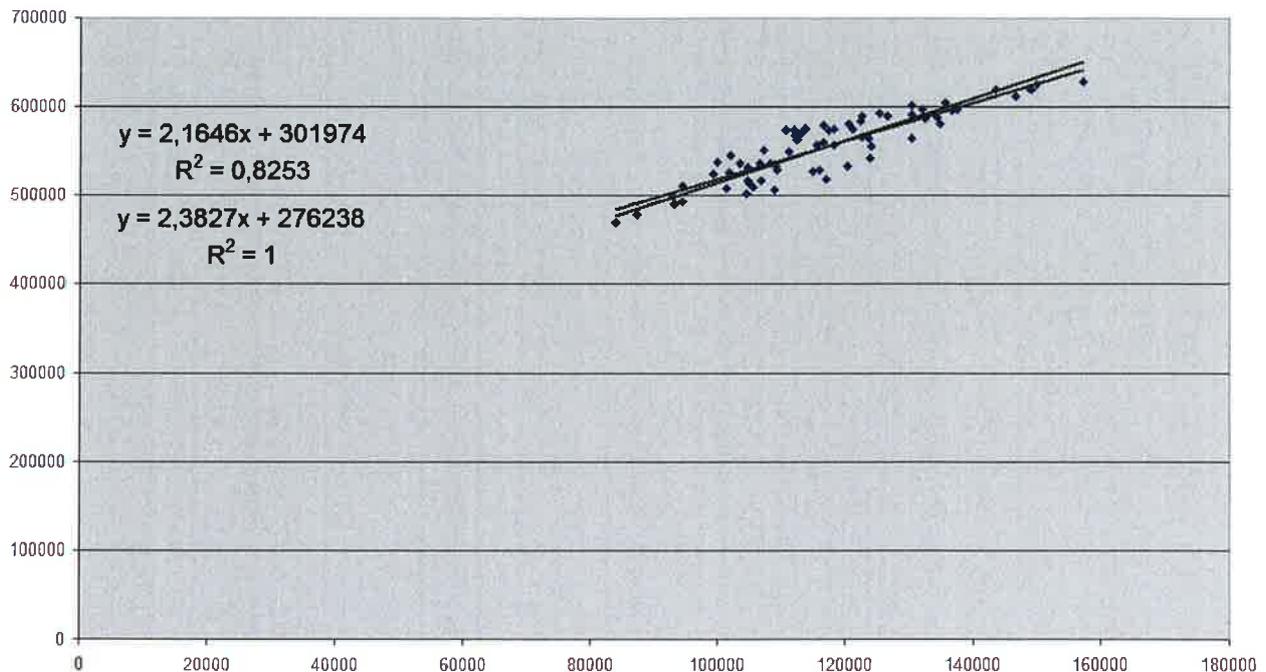
Des calculs préliminaires donnent :

$$\sum_i x_i = 3,85 \cdot 10^7 ; \sum_i x_i^2 = 2,15 \cdot 10^{13} ; \sum_i y_i = 8,14 \cdot 10^6 ; \sum_i y_i^2 = 9,79 \cdot 10^{11} ; \sum_i x_i y_i = 4,58 \cdot 10^{12}$$

- Calculer moyennes et écarts-types des variables chômeurs de plus de 25 ans (X) et chômeurs de moins de 25 ans (Y). (10 points)
- Calculer le coefficient de détermination existant entre ces deux variables. Interpréter ce paramètre. (10 points)
- Donner l'équation d'une modélisation linéaire entre ces deux variables. (10 points)

d. Le graphique qui suit vous donne deux représentations de ces observations : l'une obtenue par régression linéaire et l'autre sous forme d'une composante principale. Laquelle est la plus adaptée à cette représentation. Justifiez votre point de vue. (10 points)

Chômeurs jeunes (-25) en fonction chômeurs moins jeunes (+25)



2. Statistique inférentielle

Un réviseur d'entreprise contrôle les comptes clients d'une PME. Suite aux déclarations du comptable, il émet l'hypothèse que les soldes de ces comptes suivent une loi normale d'espérance 250 euros et d'écart-type 80 euros.

Un premier sondage sur base d'un échantillon de 50 comptes donne les résultats suivants :

moyenne = 230 euros

écart-type = 65 euros.

- Déterminer un intervalle de confiance (à 95 %) pour les soldes des comptes clients de l'entreprise. (10 points)
- Même question pour la moyenne de ces soldes. (10 points)
- Tester la valeur théorique au niveau 95%. (10 points)
- Déterminer la taille minimale de l'échantillon qu'il faudrait sélectionner pour que cette moyenne soit connue à 10 euros près (toujours à 95%). (10 points)

e. Un deuxième échantillon de taille 50, prélevé deux jours plus tard donne les résultats suivants :

moyenne = 265 euros

écart-type = 85 euros

Testez l'identité des populations. Énoncez clairement ce que l'on nomme « hypothèse nulle » et « hypothèse alternative ». **(20 points)**

**POUR CET EXAMEN VEUILLEZ REpondre SUR LE QUESTIONNAIRE.
VEUILLEZ MENTIONNER VOTRE NUMERO D'ENREGISTREMENT SUR CHAQUE PAGE.
NE PAS INDIQUER VOTRE NOM**

AVD/hm/19/10/2013

**EXAMEN D'ADMISSION-PRINCIPES FONDAMENTAUX DE GESTION FINANCIÈRE
DES ENTREPRISES (190)**

QUESTION 1 (25 points)

Vrai ou Faux. Expliquez pourquoi.

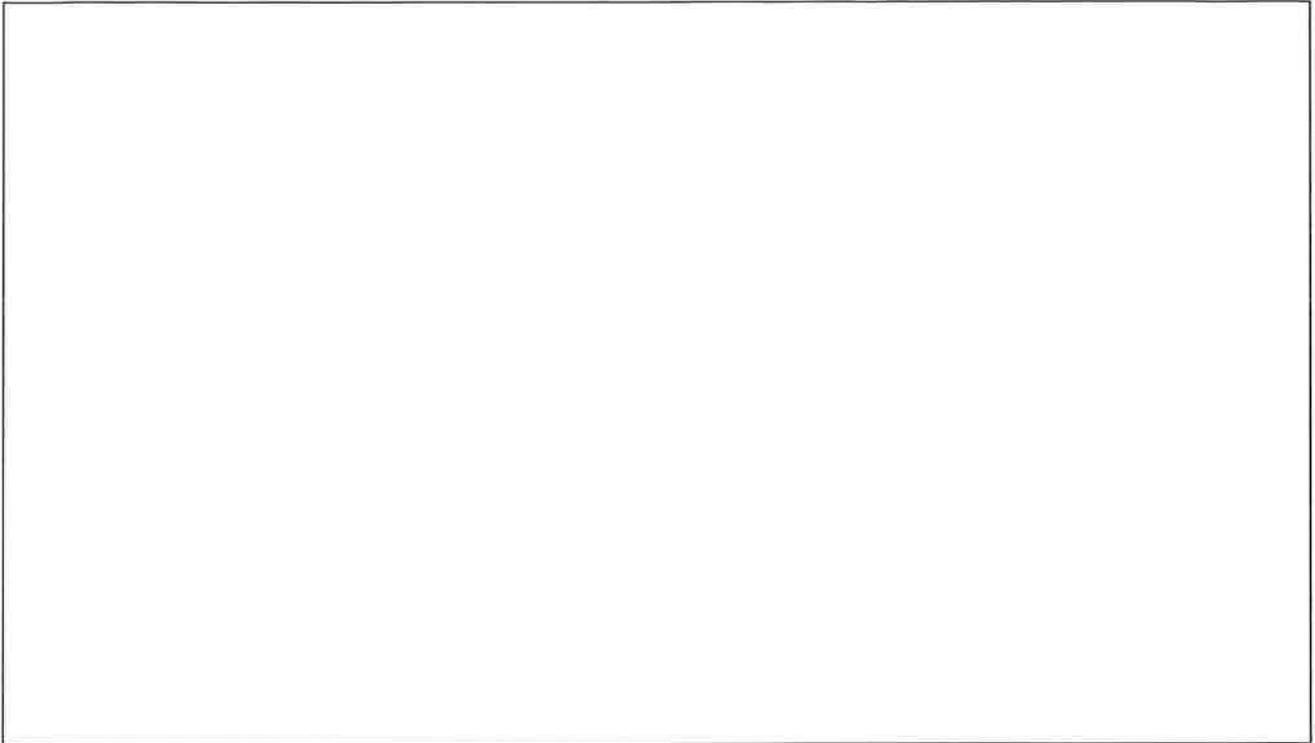
- A. Dans le calcul des cash flows opérationnels pour une décision d'investissement les intérêts sont pris en compte (5 points).

- B. Solvabilité signifie que les dettes à long terme peuvent être remboursées (5 points).

- C. EVA (Economic Value Added) n'est pas influencée par le WACC (Weighted Average Cost of Capital) (5 points).

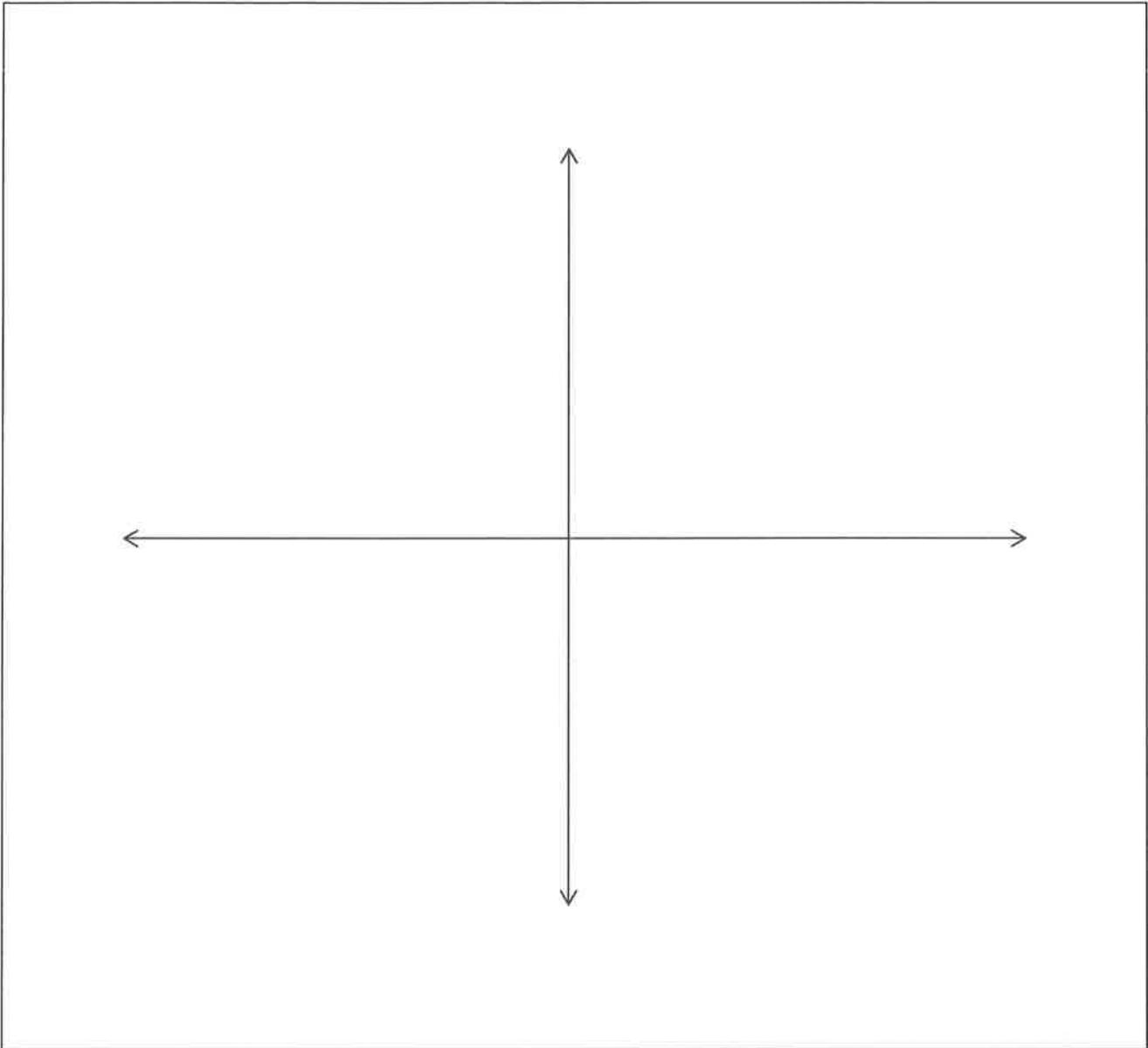
- D. Il n'y a pas de différence entre le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement (5 points).

E. Vendre des options et émettre des options signifient la même chose (5 points).



QUESTION 2 (25 points)

Le prix de l'action 'PIOS' est aujourd'hui de 110 €. Vous venez juste de souscrire un put européen au prix d'exercice de 90 €. Le prix de l'option est de 8 €. Dessinez le graphique du pay off structure à la date d'échéance de votre put, tenant compte de la prime de l'option (axe vertical : perte/profit, axe horizontal : cours de l'actif sous-jacent à l'échéance) (25 points).



QUESTION 3 (25 points)

Compte tenu des informations suivantes, quel est le WACC (Coût Moyen Pondéré des Capitaux) ? La valeur de marché des fonds propres s'élève à 20 millions d'euros. La valeur de marché des dettes est de 13 millions d'euros. Le coefficient beta des fonds propres est de 1,3. Le taux effectif d'impôts des sociétés est de 38%. Le taux sans risque est de 5,5% et la prime de risque du marché s'élève quant à elle à 4%. Le coût de la dette avant impôts s'élève à 6%.

QUESTION 4 (25 points)

Une PME a reçu un contrat de 5 ans pour la livraison de 7000 essieux par an. En acceptant ce contrat, ils doivent non seulement engager 3 employés, pour un coût annuel par employé de 50 000 euros, mais devront également acheter une nouvelle rotative d'une valeur de 500 000 euros (amortissement linéaire en 5 ans). On estime que cette rotative pourra être vendue à 200 000 euros à la fin de la cinquième année. Le prix de vente de chaque pièce est de 50 euros et les coûts opérationnels de 7 euros. Le taux d'imposition est de 40 %, le WACC (CMPC) est de 14% et le coût de la dette après impôts est de 10%

- I. En utilisant la méthode de la Valeur Actuelle Nette (NPV), l'entreprise doit-elle accepter la commande et faire l'investissement ?
- II. Calculez la période de remboursement (pay back periode) et la période de remboursement actualisée (discounted pay back periode).
- III. Comment l'analyse sera-t-elle modifiée en cas d'amortissement linéaire jusqu'à la valeur résiduelle (étayez par des calculs).

